



Préfecture de l'Orne

*Direction Départementale des Territoires
de l'Orne*

*Service Connaissance et Prospective Territoriale
Bureau Expertise Territoriale*

ANNEXES et GLOSSAIRE

**DIAGNOSTIC
Pays du Bocage**

Mars 2012

ANNEXES

ANNEXES

A. Gouvernance

1. Organisation du territoire :

- Zonage INSEE : Définition p 7

2. Mode de gouvernance :

- Cartographie « Documents d'urbanisme » p 9
- Cartographie « OPAH, PIG- mai 2012 » p 10
- Les notions de conformité, compatibilité et prise en compte p 11
- Arrêté préfectoral des compétences CAPF p 12
- Cartographie « Parcs Naturels Régionaux » p 17
- Cartographie des syndicats :
 - Les syndicats intercommunaux à vocation scolaire p 18
 - Les services publics d'eau potable : état des modes de gestion des services p 19
 - Les services publics d'assainissement collectifs p 20
- Cartographie « Zones de revitalisation rurale » p 21
- Cartographie « Pôles d'excellence rurale » p 22

B. Dimension Sociale

1. Population :

- Présentation de la population :
 - Variation de la population (1968 et 2008) p 23
 - Evolution du solde migratoire et naturel (1982 et 2008) p 23
 - Evolution du solde naturel et migratoire (1999 et 2008) p 24
- Présentation des ménages :
 - Evolution de la composition des ménages (1999-2008) p 25
 - Evolution de la taille des ménages (1999-2008) p 26

2. Parc de logements :

- Evolution du nombre de logements (1999/2008) p 25
- Résidences Principales en statut d'occupation en 2008 p 26

3. Migration résidentielle et construction

4. Service au Public :

- Cartographie « implantation des Pôles de santé libéraux et ambulatoires sur les zones d'intervention prioritaires de Basse-Normandie- 2010 » p 29
- Cartographie « éligibilité à au moins une offre ADSL France Telecom-Février 2011 » p 30

C. Dimension Economique

1. Activité économique :

- Liste des Zones d'activités sur le Pays du bocage p 31
- Les principales entreprises sur la zone flérienne p 32
- Liste des entreprises de la zone de Tinchebray p 33
- Les principales entreprises sur le pôle de La Ferté-Macé p 34
- Les principales entreprises du pôle de Domfront p 34

2. Caractéristiques des actifs :

- Répartition de la population active et inactive de 15 à 64 ans en 2008 p 35
- Répartition des Professions et catégories socioprofessionnelles en 2008 p 36
- Diplômes et Formation de la population de 15 ans ou plus non scolarisée en 2008 p 37
- Evolution des revenus moyens (2006 et 2008) p 38
- Part des foyers fiscaux non imposables en 2008 p 38

3. Déplacement domicile-travail (aucun document annexé)

4. Activité touristique :

- Les résidences secondaires dans le Pays du Bocage en 2008 p 39

5. Agriculture :

- Tableau « Exploitations agricoles et surfaces agricoles utilisées » p 40
- Cartographie « Orientation techno-économique des communes » p 41
- Cartographie « Les aires d'origine contrôlée » p 42
- Cartographie « Les aires d'origine protégée » p 43

D. Dimension Environnementale

1. Paysage et Nature :

- Le classement du Pays en 8 unités paysagères ¹ p 44
- La géologie p 45

2. Protection environnementale et architecturale :

- Les ZNIEFF de type 1 p 46
- Définition des sites inscrits et classés, monuments inscrits et classés p 47
- Monuments historiques et immeubles protégés sur le Bocage p 48

3. Ressources en eau :

- Les documents SAGE sur le Pays du Bocage p 49
- Le Schéma départementale d'alimentation en eau potable (2010) p 50

4. Risques, les déchets, les nuisances :

- Cartographie « Périmètre PEDMA dans l'Orne » p 51

5. Energies renouvelables (aucun document annexé)

1 Sources : DREAL "l'inventaire régional des paysages de Basse-normandie" publié en 2004



Préfecture de l'Orne

ZONAGES INSEE

DEFINITIONS

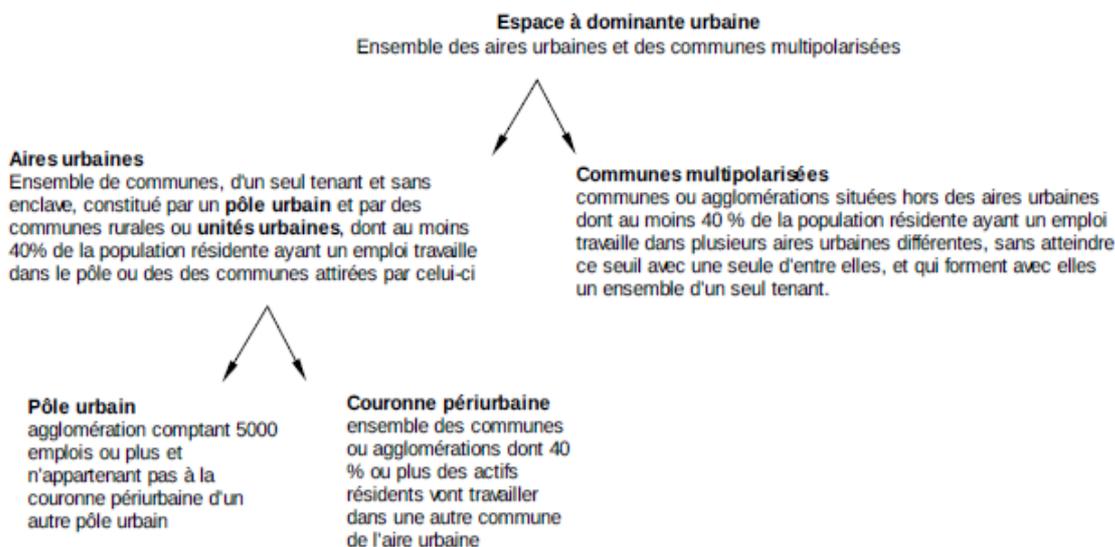
Direction Départementale des Territoires
de l'Orne

Alençon, le 24 juin 2010

Service Connaissance et Prospective territoriale
Bureau Système d'information

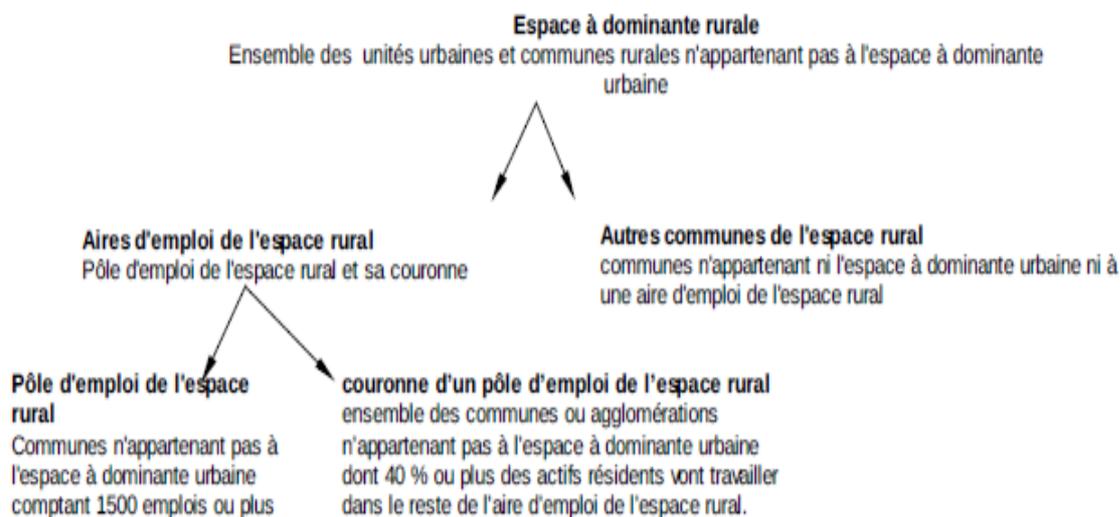
ZONAGE en espace à dominante urbaine/ rurale

Le zonage en aire urbaine défini par l'INSEE en 1997 a été réalisé pour étudier l'influence des villes sur le territoire métropolitain. Il est construit à partir des **unités urbaines** et des déplacements domicile-travail et a permis de déterminer l'espace à dominante urbaine et l'espace à dominante rurale.



<http://www.orne.developpementdurable.gouv.fr>
<http://stata67.agriculture.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 02 33 32 50 50 – fax : 02 33 32 51 19
Cité administrative – Place Bonet
61013 ALENÇON Cedex



UNITE URBAINE

Zonage INSEE regroupant une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

NE PAS CONFONDRE

Il ne faut pas confondre les aires urbaines, qui mesurent l'aire d'influence économique des grandes villes avec les unités urbaines, définies à partir de la continuité du bâti dans les agglomérations de plus de 2 000 habitants.

Bassin de Vie

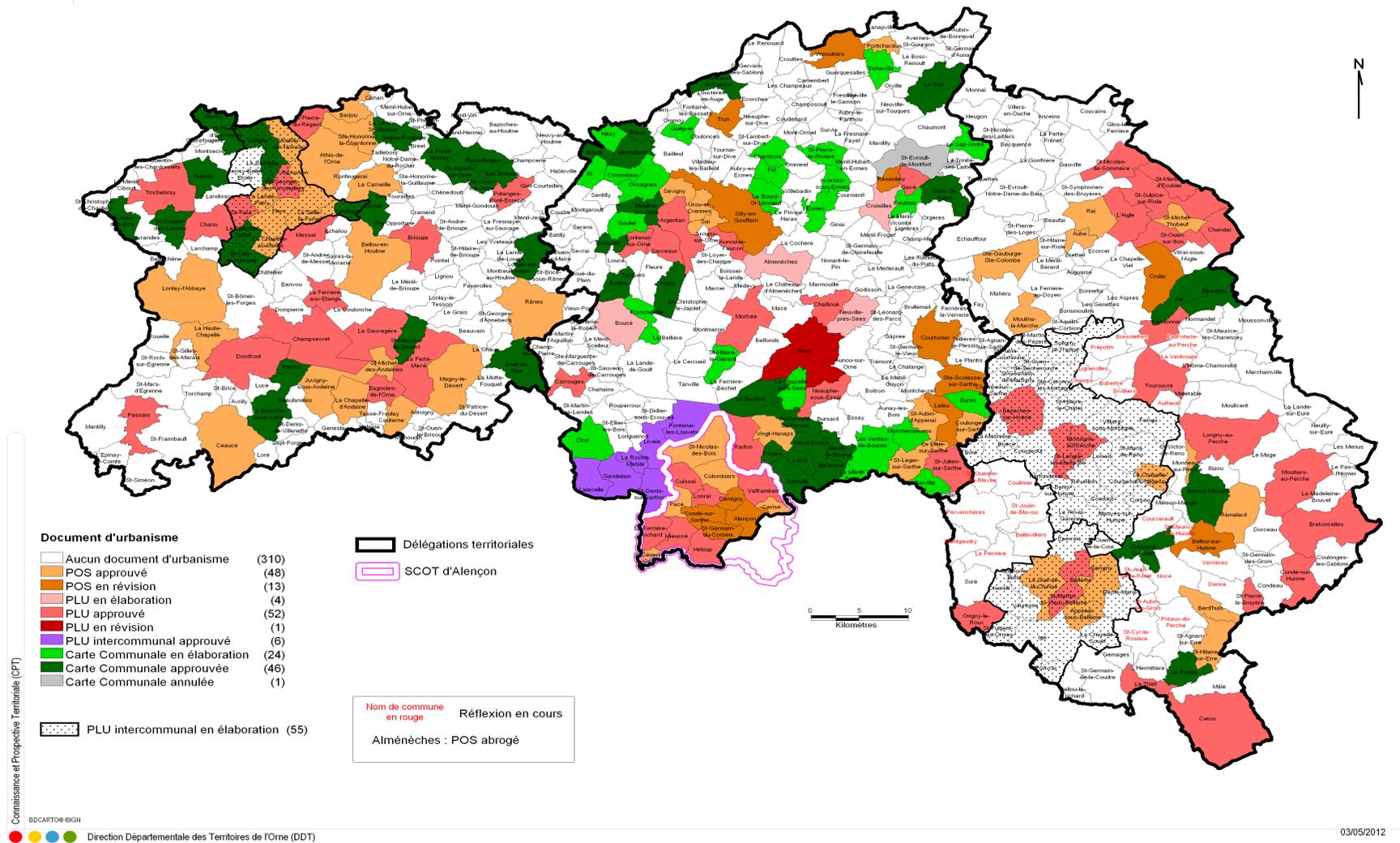
« le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ». Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie comportent quatre catégories :

- Équipements concurrentiels : Hypermarché et supermarché, grande surface non alimentaire, magasins (vêtements, chaussures, électroménager, meubles), librairie, droguerie, marché de détail, banque, vétérinaire ;
- Équipements non concurrentiels : gendarmerie, perception, notaire, Pôle Emploi, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou halte-garderie, installation sportive, piscine, école de musique, cinéma ;
- Équipements de santé : médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court, moyen et long séjour ;
- Équipements d'éducation : collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel.

A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance



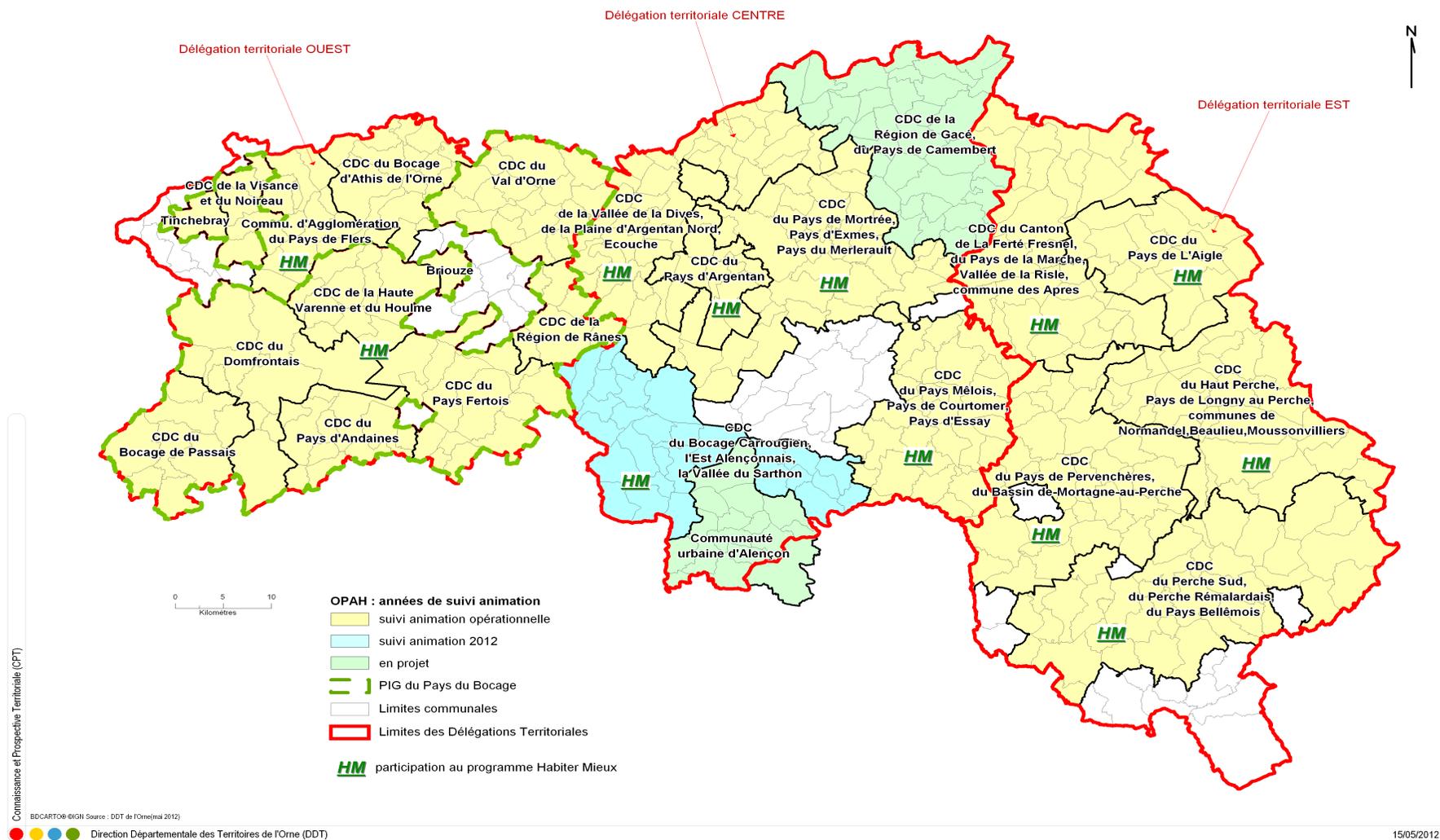
Documents d'urbanisme dans l'Orne au 1er Mai 2012



A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance



Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programme d'Intérêt Général (PIG)
Situation au 15 mai 2012



A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance

Les notions de conformité, compatibilité et prise en compte

Conformité :

L'obligation de conformité interdit toute différenciation entre norme supérieure et norme inférieure. Le contenu de la norme inférieure doit être déduit du contenu plus général de la norme supérieure.

Compatibilité :

La compatibilité d'un document, est la non contrariété avec les options fondamentales du document de norme supérieure. Elle implique une cohérence, une harmonie entre les documents. La décision ou la règle inférieure ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'application de la règle supérieure. Il n'est pas exigé dans ce cas que le destinataire de la règle s'y conforme rigoureusement, mais simplement qu'il ne contrevienne pas à ses aspects essentiels.

La prise en compte :

La prise en compte d'un projet ou d'une opération signifie qu'ils ne doivent pas être ignorés par le document de planification.

Compatibilité et prise en compte du SCOT

compatibilité :

Les SCOT doivent être compatibles avec les principes des articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, les Directives territoriales d'Aménagement et les Schémas ayant les mêmes effets et, s'il y a lieu, avec les dispositions des lois Montagne et Littoral. Ils doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. Ils doivent également être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en application de l'article L.212-3 du même code.

Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un schéma de cohérence territoriale, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

Prise en compte :

Les schémas de cohérence territoriale doivent prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologiques, les Plans climats énergies territoriaux, les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale tient compte de la charte de développement du pays.

Les documents devant être compatibles au SCOT

Doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale :

- les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial,
- *les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales,*

A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance

Arrêté préfectoral des compétences de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FLERS

(arrêté préfectoral du 22 octobre 1993 modifié par arrêtés préfectoraux du 26 février 1996, 12 août 1997, 4 juin 1999, du 15 décembre 1999, du 23 octobre 2002, du 22 décembre 2006 et **du 19 décembre 2007**)

siège : 27, rue du Théâtre – Flers

communes membres : Aubusson, La Bazouque, Caligny, La Chapelle au Moine, La Chapelle Biche, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Lande Patry, Landigou, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers, **Saint Paul**, La Selle la Forge

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Développement économique

Toute action ou aide ayant pour objet d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales et de services.

Toute action d'intérêt communautaire en faveur du commerce.

- Zones d'activités et bâtiments

Réalisation de toutes nouvelles zones industrielles, artisanales, commerciales ou tertiaires :

- Etudes préalables (faisabilité, sol, hydrologie, positionnement ...)
- Décision de création
- Acquisition de terrain
- Viabilisation, équipement
- Gestion de la zone

Gestion des zones d'activités existantes d'intérêt communautaire.

Création, extension et gestion de tous les bâtiments existants ou nouveaux à usage industriel, commercial, artisanal et de services.

Aménagement et requalification des friches industrielles

Aménagement de l'Espace communautaire

Planification - Aménagement

Elle assurera l'élaboration, le suivi, la révision, la modification et la mise à jour de tous documents d'urbanisme et de planification dont le schéma de cohérence et d'organisation territoriale et les schémas de secteurs éventuels y afférents, les PLU ou le PLU intercommunal, les cartes communales.

Elle créera et réalisera les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, les programmes d'aménagements d'ensemble d'intérêt communautaire et les lotissements d'intérêt communautaire.

Transports urbains

Organisation et gestion des transports urbains et scolaires de la communauté au sens du chapitre 2 du titre 2 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982.

Equilibre social de l'habitat

Elaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat.

Mise en place d'un observatoire du logement avec tableau de bord et suivi de l'offre foncière.

Politique du logement d'intérêt communautaire.

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.

Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, notamment l'accueil d'urgence.

Politique de la ville

La communauté met en oeuvre une politique de la ville à l'échelle de l'agglomération. Elle est, à ce titre, compétente pour contractualiser avec l'Etat et les autres acteurs institutionnels, notamment dans les domaines suivants :

- élaboration et mise en oeuvre des politiques territoriales de développement urbain, de développement local, de solidarité et d'insertion économique et sociale,
- gestion des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Voirie et parcs de stationnement

- Voirie

Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire.

- Parcs de stationnement

Création de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Assainissement

La collecte et le traitement des eaux pluviales et des eaux usées concernent :

- entretien, gestion technique et financière des réseaux existants, des stations de traitement et des postes de relevage,
- entretien, gestion technique et financière des bassins publics de rétention des eaux pluviales
- étude et réalisation des extensions de réseaux,
- construction de nouvelles unités de traitement,
- valorisation des boues des stations d'épuration,
- mise en place d'une politique adaptée d'assainissement en milieu rural,
- vérification technique et contrôle des installations nouvelles et des réhabilitations des systèmes d'assainissement non collectif.

Eau

- Captage, stockage, production, distribution de l'eau destinée à la consommation.
- Entretien, gestion technique et financière des réseaux et stations de production existants.
- Etude et réalisation des extensions de réseaux.
- Construction de nouvelles unités de traitement.

Protection, mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Préservation du paysage dans le cadre du remembrement

Actions de nature à préserver le paysage, dans le cadre et en complément de la procédure normale de remembrement :

- construction des liaisons entre les chemins de randonnées,
- mise en place de bourses d'arbres,
- plantations et reboisements.

- Action éducative

Promotion et soutien d'actions éducatives en faveur de l'environnement.

- Eau

Il s'agit des eaux naturelles courantes ou stagnantes, hors réseaux.

- protection et recherche des ressources en eau,
- mission de prévention, conseil d'expertise concernant :
 - . l'ensemble des plans d'eau
 - . la Halouze, le Noireau, la Vère, la Gine et tous leurs affluents.
- prise en compte, étude et estimation des risques d'inondation ; études préalables, réalisation et gestion d'ouvrages de nature à limiter les risques de débordement des cours d'eau traversant le périmètre communautaire.

- Air

Actions contre la pollution de l'air

- Bruit

Actions de nature à lutter contre les nuisances sonores.

Energie et développement durable

Soutien aux actions de développement durable relatives aux énergies.

- Déchets

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Fourrière

Création et gestion d'une fourrière automobile.

Equipements sportifs et culturels

- Equipements sportifs

Etudes préalables, réalisation, aménagement, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire.

Le transport vers les équipements sportifs communautaires des élèves des classes maternelles et élémentaires des communes membres est assuré par la communauté.

La communauté prend en charge les subventions allouées aux clubs sportifs dès lors que la discipline considérée s'exerce obligatoirement dans un équipement d'intérêt communautaire.

- Culture

Etudes préalables, réalisation, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire.

Animation et gestion de l'action « Saison Culturelle de Flers ».

L'école de musique « harmonie de Flers » est déclarée d'intérêt communautaire. La Communauté est substituée de plein droit aux relations entretenues par les communes membres avec cette association loi de 1901.

COMPETENCES FACULTATIVES

Accueil des Gens du voyage

Accueil des gens du voyage dans le cadre du plan départemental prévu par la loi (création d'aires de stationnement pour les gens de passage et/ou les semi-sédentaires).

Enseignement privé

En ce qui concerne l'enseignement préélémentaire et élémentaire privé, la Communauté se substitue aux communes membres pour ce qui est des conséquences des contrats d'association existants conclus entre l'Etat et les organismes de gestion.

Enseignement supérieur

Actions d'accompagnement visant à développer le pôle d'enseignement supérieur, la formation continue et l'insertion professionnelle sur le bassin d'emploi Flers - Condé sur Noireau.

Archives

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, la Communauté prend en charge l'animation, la gestion et la conservation des archives des communes membres et assure le paiement des frais y afférents.

Contributions financières au CASDIS

La communauté acquittera les contributions financières dues à la CASDIS de l'Orne.

Accueil des jeunes enfants et CLSH

La communauté est compétente pour créer tout nouvel équipement ou structure d'accueil de jeunes enfants : études, construction, aménagement et gestion.

La communauté se substitue à la ville de Flers pour gérer la halte-garderie et financer la crèche associative dénommée « Les Pitchouns ».

La communauté financera les associations qui organisent dans l'agglomération des centres de loisirs permanents.

La communauté a compétence pour signer avec tout organisme ou institution, en particulier la caisse d'allocations familiales de l'Orne, tout contrat concernant la petite enfance, les activités périscolaires et les actions d'aide éducative retenues au titre des politiques de la ville.

Tourisme

La communauté crée et gère les équipements touristiques structurants :

- le Mont Cerisy
- le camping de Flers
- les itinéraires de randonnées pédestres, équestres, pistes cyclables en site propre et vélo routes

L'office du tourisme, syndicat d'initiative de Flers, est de compétence communautaire.

La communauté apportera son concours financier ou adhérera aux organismes ou établissements publics locaux, départementaux ou régionaux dès lors que l'objet et l'action desdits organismes ou établissements est de nature à permettre ou à favoriser la mise en œuvre d'actions touristiques intéressant le territoire de la communauté d'agglomération du pays de Flers.

Les aménagements des parcs forestiers du château de Flers, et de la forêt de Halouze restent de la compétence communale. Toutefois, la communauté pourra, à la demande de la commune de Flers, intégrer les projets d'aménagements de ces espaces dans les procédures contractuelles de l'Union Européenne, de l'Etat, la Région Basse-Normandie et du Département de l'Orne.

Urbanisme

La compétence urbanisme est transférée à la communauté d'agglomération du pays de Flers.

La communauté d'agglomération du pays de Flers est compétente en matière de droit de préemption urbain et de zones d'aménagement différé.

Elle pourra constituer des réserves foncières pour permettre de réaliser ultérieurement des projets d'aménagement ou de logements.

La communauté d'agglomération du pays de Flers instaure et gère la participation pour voies et réseaux (PVR), conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (articles L.332-11-1, 332-11-2 et 332-13).

Atelier d'études, urbanisme et habitat

La communauté d'agglomération du pays de Flers, pour la mise en œuvre de ses compétences, créera un Atelier d'Etudes d'Urbanisme et d'Habitat. Il pourra également sur la base d'un programme élaboré par les communes membres de la communauté d'agglomération du pays de Flers, conduire les études de projets (voirie, aménagement...) si elles en font la demande et assurer ensuite leur maîtrise d'œuvre.

Dans l'hypothèse où ces études de projets et/ou la maîtrise d'œuvre seraient confiées par les communes à des prestataires privés, l'Atelier d'Etudes, d'Urbanisme et d'Habitat pourra être missionné par les communes en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Aménagement des centres bourgs

La communauté pourra, à la demande des communes, intégrer les projets d'aménagement dits de « centre-bourgs » dans les procédures contractuelles de l'Union Européenne, de l'Etat, de la région de Basse-Normandie et du département de l'Orne.

Fonds d'investissement pour le développement des communes rurales

Un fonds de concours, destiné à financer les projets des communes rurales, sera créé pour permettre à celles-ci de réaliser des aménagements de centre-bourgs, de réhabiliter notamment leurs équipements et bâtiments publics et leur petit patrimoine historique.

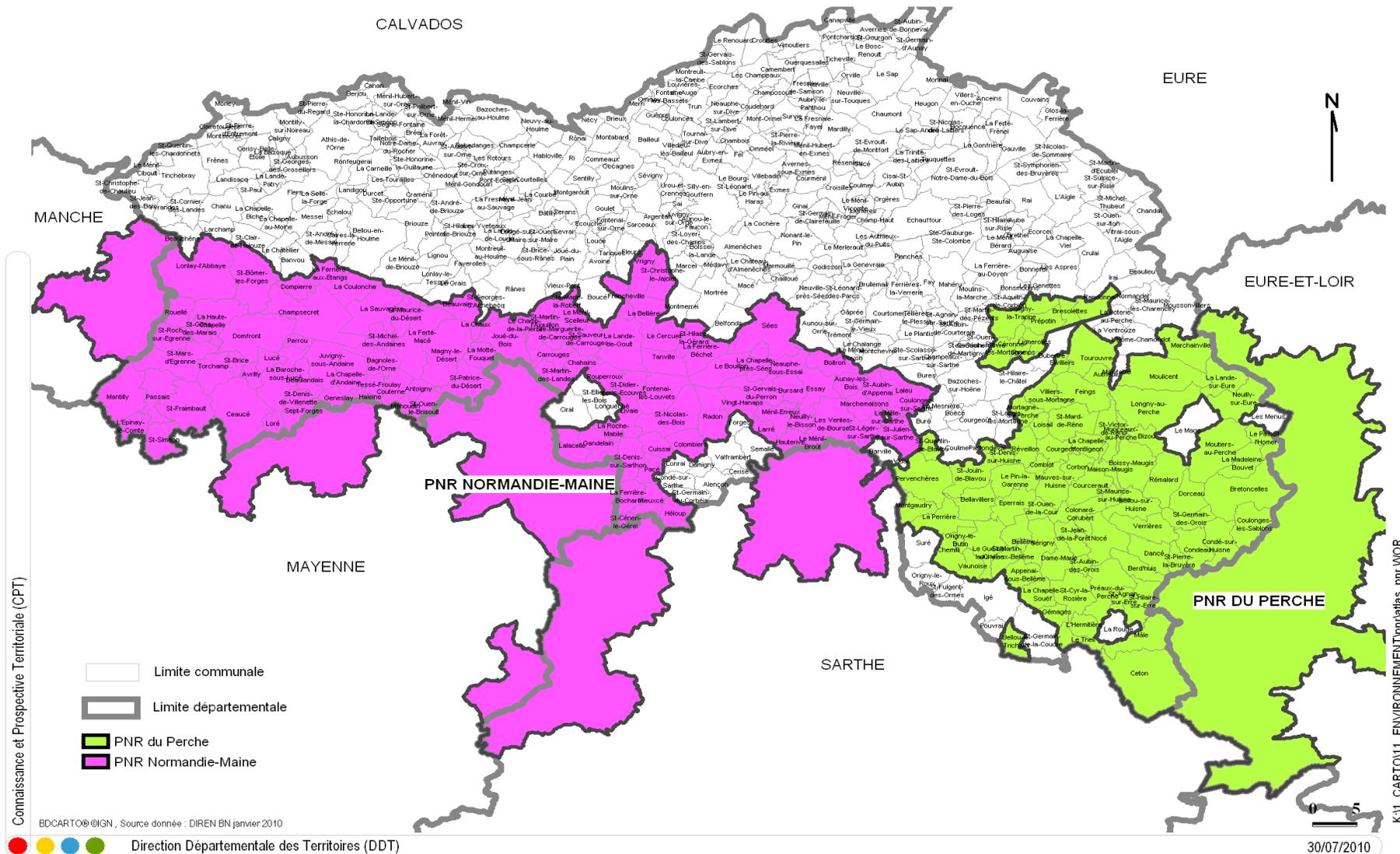
Ce fonds d'investissement ne devra en aucun cas se substituer aux aides de droit commun ou aides spécifiques que ces projets peuvent obtenir.

Il appartiendra au conseil communautaire d'en décider l'attribution au vu de la pertinence et de l'intérêt de chaque projet concerné.

A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance

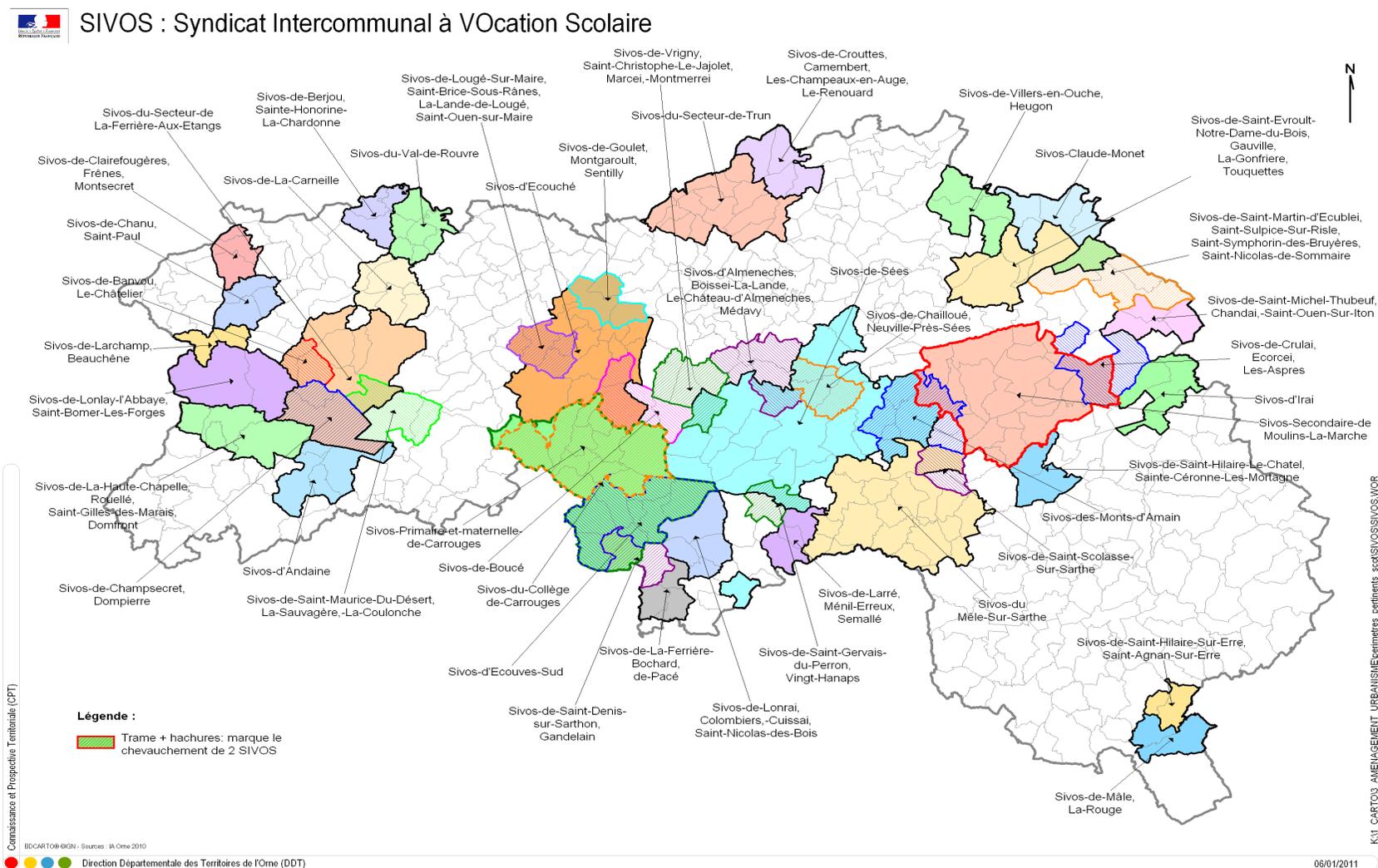


PARCS NATURELS REGIONAUX



A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance

Cartographie des syndicats

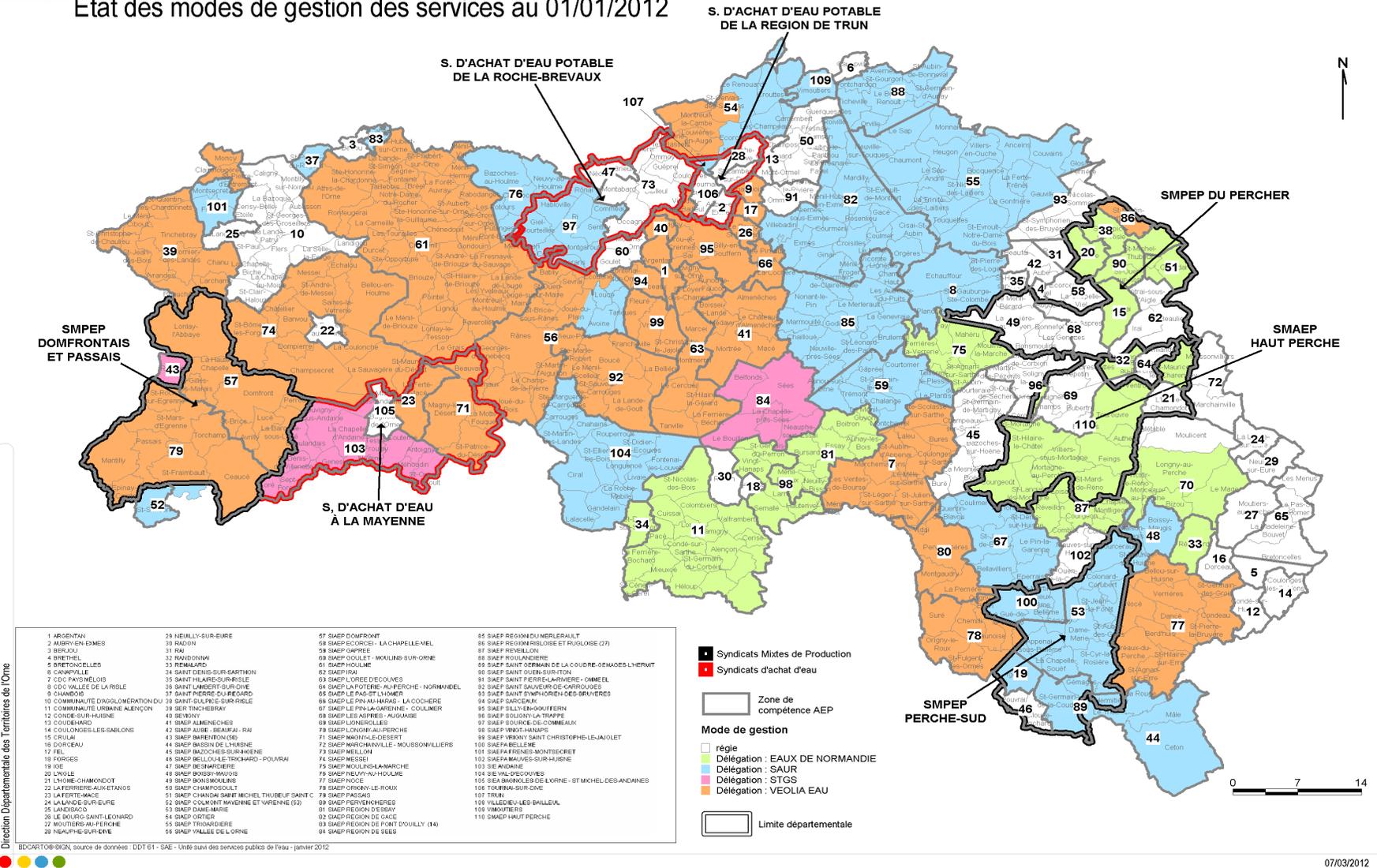


A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance



Service Public d'eau potable

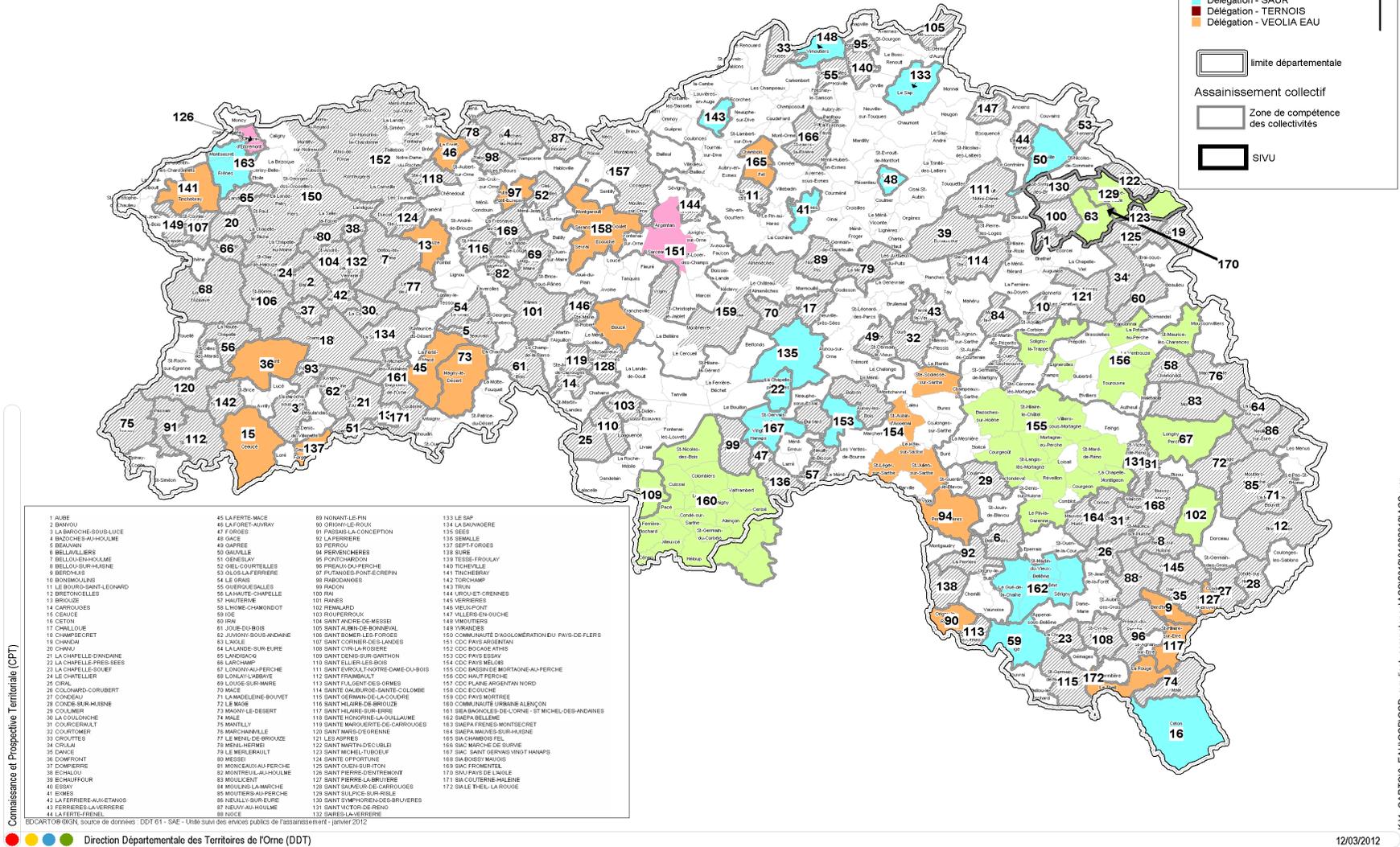
Etat des modes de gestion des services au 01/01/2012





Service public d'assainissement collectif

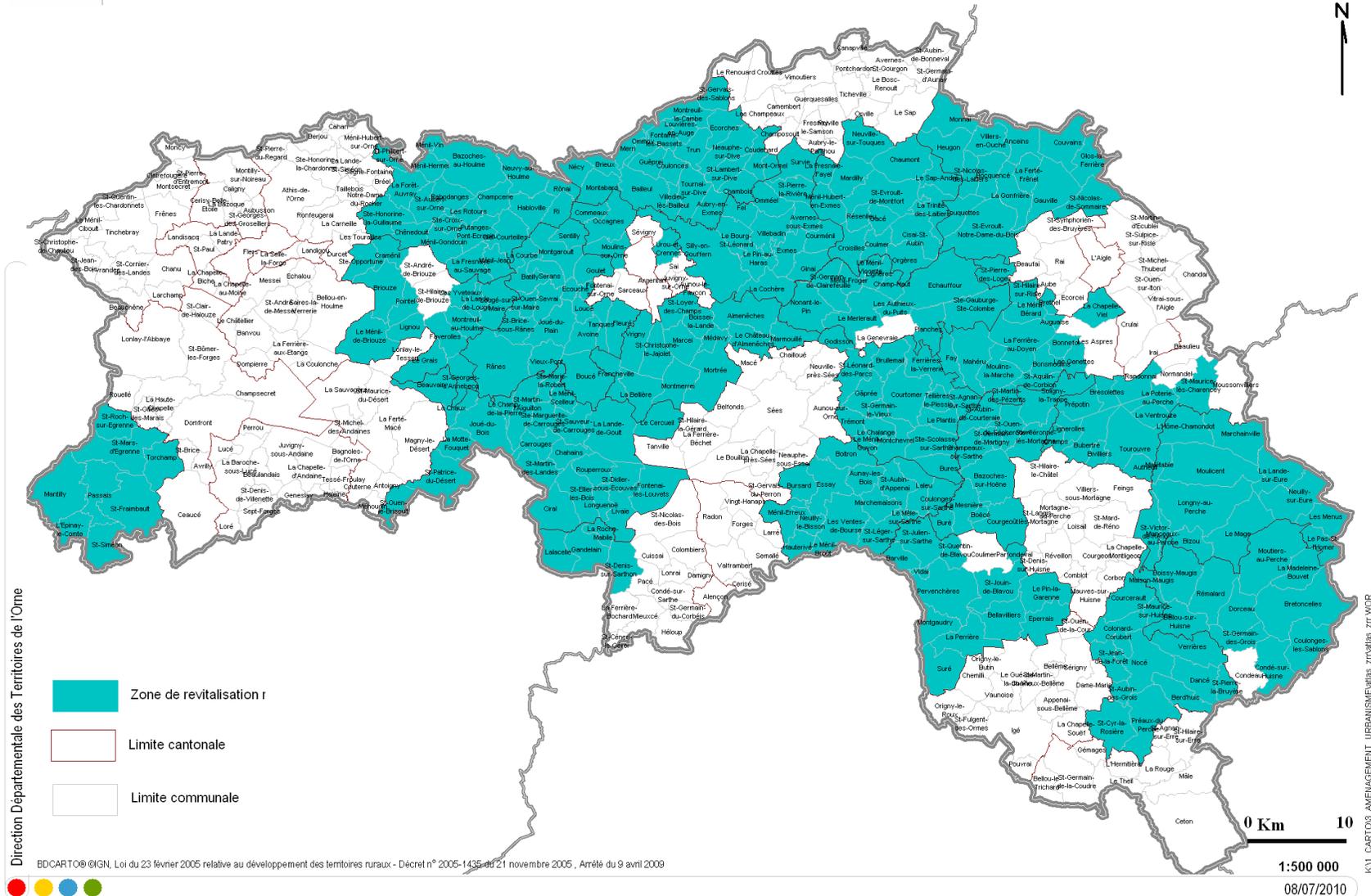
Etat des modes de gestion des services au 01/03/2012



A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance



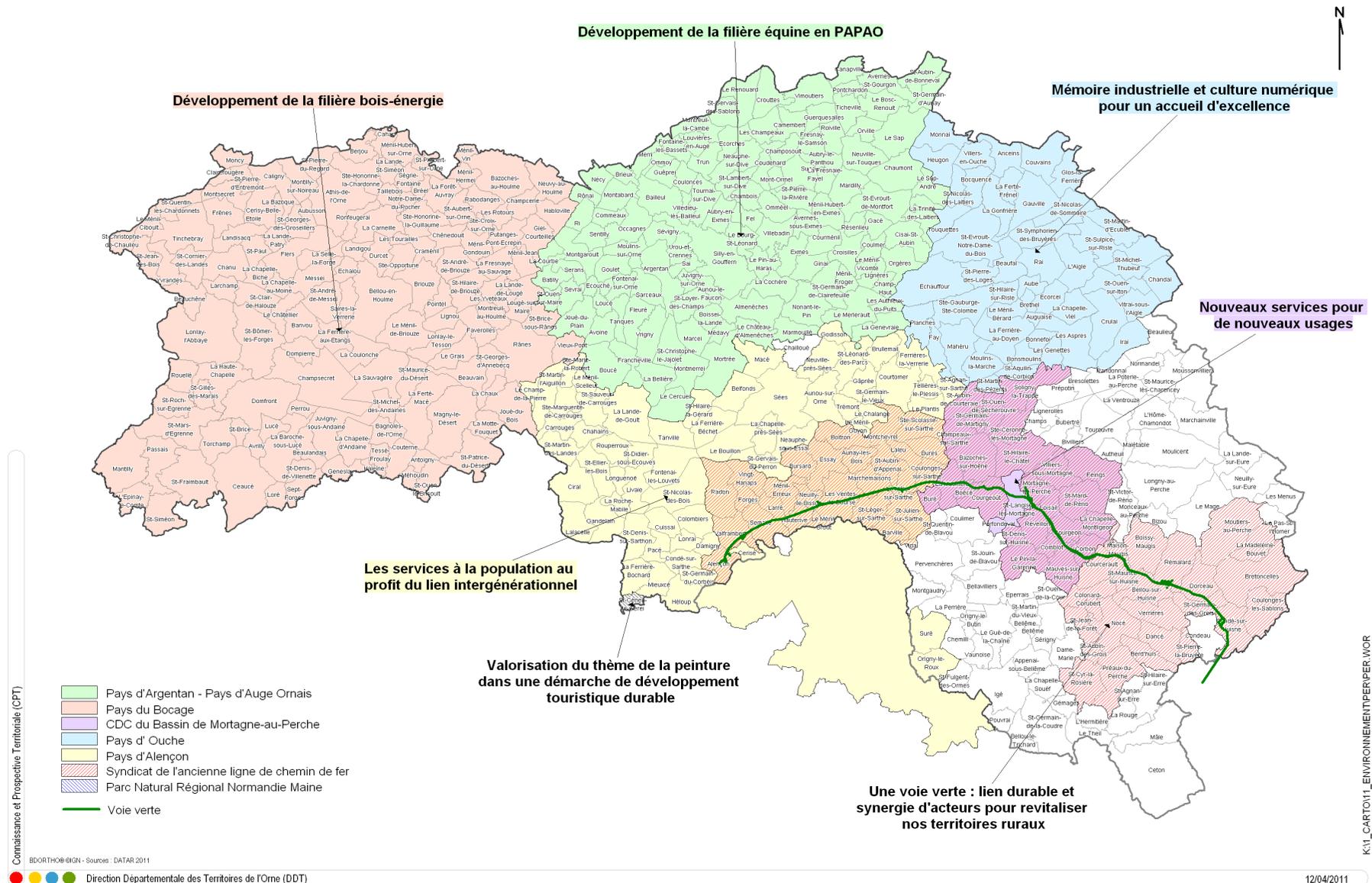
Les Zones de Revitalisation Rurale dans l'Orne (ZRR)



A. GOUVERNANCE : 2. Mode de gouvernance



Les Pôles d'Excellence Rurale (PER)



B.DIMENSION SOCIALE : 1.Population

Présentation de la population

Evolution de la population entre 1968 et 2008

EPCI	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Saint-André-de-Briouze	235	208	179	164	170	183
Saint-Hilaire-de-Briouze	377	365	325	303	262	286
CDC de la Région de Rânes	2 204	2 045	1 971	1 936	1 881	2 008
Bagnoles de l'orne	1 456	1 441	1 716	1 966	2 174	2 502
CDC du Pays de Briouze	4 011	3 682	3 536	3 390	3 352	3 576
CDC du Bocage de Passais	5 724	5 159	4 801	4 283	3 834	3 672
CDC de la Visance et du Noireau	3 370	3 123	3 578	3 698	3 838	4 129
CDC du Val d'Orne	4 886	4 295	4 112	4 083	4 084	4 596
CDC du Pays de Tinchebray	5 897	5 703	5 571	5 263	5 200	5 051
CDC du Pays d'Andaines	5 378	5 255	5 062	5 218	5 085	5 129
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	6 355	6 314	7 258	7 336	7 315	7 592
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	7 760	7 684	7 974	7 917	7 476	7 851
CDC du Domfrontais	10 747	10 452	10 423	10 057	9 764	9 557
CDC du Pays Fertois	11 640	12 037	11 793	12 366	12 432	12 217
Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	27 528	30 873	30 557	30 172	29 030	28 056
Total Pays du Bocage	97 568	98 636	98 856	98 152	95 897	96 405
Total Département	288 503	293 523	295 472	293 204	292 411	292 282

Sources: Insee, RGP 1968 à 1990 dénombremments- RGP 1999 et RP 2008 exploitations principales.

Evolution du solde migratoire et naturel sur le Pays du Bocage entre 1982 et 2008

Commune	Période 1982-1990			Période 1990-1999			Période 1999-2008		
	Solde natur	Solde migratoire	variation po	Solde natur	Solde migratoire	variation po	Solde natur	Solde migratoire	variation po
Saint-André-de-Briouze	8	-23	-15	13	-7	6	22	-9	13
Saint-Hilaire-de-Briouze	-8	-14	-22	8	-49	-41	15	9	24
Bagnoles-de-l'Orne	3	247	250	-59	267	208	-161	489	328
CDC de la Haute Varenne et du	102	-24	78	153	-174	-21	248	29	277
CDC de la Région de Rânes	1	-36	-35	-4	-51	-55	68	59	127
CDC de la Visance et du Noireau	41	79	120	-26	166	140	179	112	291
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	72	-129	-57	-39	-402	-441	90	285	375
CDC du Bocage de Passais	-180	-338	-518	-181	-268	-449	-144	-18	-162
CDC du Domfrontais	230	-596	-366	-158	-135	-293	-103	-104	-207
CDC du Pays d'Andaines	-6	162	156	-64	-69	-133	-126	170	44
CDC du Pays de Briouze	37	-183	-146	-71	33	-38	-68	292	224
CDC du Pays de Tinchebray	18	-326	-308	-109	46	-63	-88	-61	-149
CDC du Pays Fertois	256	316	573	183	-117	66	-74	-141	-215
CDC du Val d'Orne	54	-83	-29	27	-26	1	76	436	512
CA du Pays de Flers	1320	-1705	-385	770	-1912	-1142	740	-1714	-974
Total Pays du Bocage	1948	-2651	-704	443	-2697	-2255	674	-166	508

Evolution de la population liée au solde naturel et migratoire entre 1999 et 2008

EPCI	Population 1999	Population 2008 (taux variation annuelle)	Évolution 99-08	solde naturel 99-08	dont naissances 99-08	dont décès 99-08	solde migratoire 99-08
communes hors CDC	2606	2971	1,47	-124	218	342	489
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	7315	7592	0,41	248	821	573	29
CDC de la Région de Rânes	1881	2008	0,73	68	219	151	59
CDC de la Visance et du Noireau	3838	4129	0,82	179	523	344	112
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	7476	7851	0,55	90	820	730	285
CDC du Bocage de Passais	3834	3672	-0,48	-144	295	439	-18
CDC du Domfrontais	9764	9557	-0,24	-103	868	971	-104
CDC du Pays d'Andaines	5085	5129	0,10	-126	442	568	170
CDC du Pays de Briouze	3352	3576	0,72	-68	329	397	292
CDC du Pays de Tinchebray	5200	5051	-0,32	-88	479	567	-61
CDC du Pays Fertois	12432	12217	-0,19	-74	1145	1219	-141
CDC du Val d'Orne	4084	4596	1,32	76	438	362	436
Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	29030	28056	-0,38	740	3095	2355	-1714
total territoire	95897	96405	0,06	674	9692	9018	-166
total département	292411	292282	0,00	3103	30122	27019	-3232

Source: INSEE-RGP 1999-2008. exploitation principale et état civil

B.DIMENSION SOCIALE : 1.Population

Présentation des ménages

Evolution de la composition des ménages entre 1999-2008

Libellé géographique	Nombre de Ménages		Ménages 1 personne		Ménages Autres sans famille		Ménages Couple sans enfants		Ménages Couple avec enfants		Ménages Famille monoparentale	
	2008	évolution en % 1999-2008	2008	évolution en % 1999-2008	2008	évolution en % 1999-2008	2008	évolution en % 1999-2008	2008	évolution en % 1999-2008	2008	évolution en % 1999-2008
Saint-André-de-Briouze	72	6%	20	68%	0	0%	20	68%	28	-30%	4	1%
Saint-Hilaire-de-Briouze	104	4%	20	0%	0	0%	32	-11%	40	11%	12	50%
Bagnoles-de-l'Orne	1 247	20%	617	50%	17	4%	365	18%	194	-23%	54	4%
CDC Haute Varenne et du Houllme	3 111	11%	778	16%	36	13%	1 130	35%	1 035	-8%	132	0%
CDC de la Région de Rânes	871	11%	254	20%	16	0%	298	11%	246	-8%	57	42%
CDC de la Visance et du Noireau	1 630	14%	382	15%	24	97%	557	34%	572	-3%	95	25%
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	3 293	11%	892	17%	75	169%	1 144	18%	1 030	-4%	152	12%
CDC du Bocage de Passais	1 641	0%	536	9%	41	155%	625	16%	357	-26%	81	-25%
CDC du Domfrontais	4 361	7%	1 544	23%	56	-29%	1 438	18%	1 086	-16%	237	4%
CDC du Pays d'Andaines	2 074	7%	607	14%	40	26%	680	22%	645	-9%	101	1%
CDC du Pays de Briouze	1 520	11%	493	20%	41	238%	490	24%	397	-7%	100	-17%
CDC du Pays de Tinchebray	2 189	2%	699	9%	32	60%	737	10%	604	-14%	116	-6%
CDC du Pays Fertois	5 195	4%	1 681	5%	96	50%	1 618	17%	1 464	-13%	337	24%
CDC du Val d'Orne	1 919	13%	585	15%	82	241%	583	19%	569	-5%	100	14%
CA du Pays de Flers	12 439	4%	4 499	17%	166	37%	3 641	12%	3 210	-17%	923	9%
Total Pays du Bocage	41 667	7%	13 606	16%	721	58%	13 359	18%	11 479	-13%	2 502	7%
Total Orne	127 139	7%	42 610	20%	2 235	47%	39 762	14%	33 856	-13%	8 675	12%

source: Insee- RP 1999-2008 exploitation complémentaire

Evolution de la taille des ménages 1999-2008

Libellé géographique	1999	2008
Saint-André-de-Briouze	3	2,6
Saint-Hilaire-de-Briouze	2,7	2,6
Bagnoles-de-l'Orne	2,1	2
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	2,6	2
CDC de la Région de Rânes	2,4	2
CDC de la Visance et du Noireau	2,6	3
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	2,5	2
CDC du Bocage de Passais	2,3	2
CDC du Domfrontais	2,4	2
CDC du Pays d'Andaines	2,5	2
CDC du Pays de Briouze	2,3	2
CDC du Pays de Tinchebray	2,3	2
CDC du Pays Fertois	2,4	2
CDC du Val d'Orne	2,4	2
CA du Pays de Flers	2,4	2

source: Insee- RP 1999- 2008 exploitation complémentaire

B. DIMENSION SOCIALE : 2.Parc de logements

Evolution du nombre de logements Résidences principales (RP), secondaires/logements occasionnels (RS) et logements vacants (LV) 1999/2008

Communes et EPCI	1 999				2008				Evolution en % 1999/2008			
	Total Logements	RP	RS	LV	Total Logements	RP	RS	LV	Total Logements	RP	RS	LV
Saint-André-de-Briouze	83	66	13	4	92	72	13	6	10%	10%	1%	52%
Saint-Hilaire-de-Briouze	126	101	14	11	129	105	15	9	2%	4%	7%	-18%
Bagnoles-de-l'Orne	2 694	1 041	1 579	74	2 838	1 251	1 477	110	5%	20%	-6%	48%
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	3 121	2 795	193	133	3 534	3 109	193	232	13%	11%	0%	75%
CDC de la Région de Rânes	1 001	786	134	81	1 107	869	138	100	11%	11%	3%	23%
CDC de la Visance et du Noireau	1 658	1 434	140	84	1 902	1 628	163	110	15%	14%	17%	31%
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	3 654	2 964	464	226	4 073	3 306	466	300	11%	12	0%	33%
CDC du Bocage de Passais	2 213	1 631	373	209	2 343	1 641	455	247	6%	1%	1%	18%
CDC du Domfrontais	5 095	4 073	501	521	5 590	4 372	609	609	10%	7%	2%	17%
CDC du Pays d'Andaines	2 520	1 927	380	213	2 731	2 066	403	263	8%	7%	3%	23%
CDC du Pays de Briouze	1 674	1 364	185	125	1 846	1 531	161	154	10%	12%	4%	23%
CDC du Pays de Tinchebray	2 577	2 145	203	229	2 685	2 194	223	268	4%	2%	5%	17%
CDC du Pays Fertois	5 998	5 025	519	454	6 361	5 199	479	683	6%	3%	6%	50%
CDC du Val d'Orne	2 381	1 700	508	173	2 652	1 916	498	237	11%	13%	7%	37%
CA du Pays de Flers	13 171	11 963	308	900	13 979	12 436	309	1 234	6%	4%	8%	37%
Total Pays du Bocage	47 966	39 015	5 514	3 437	51 862	41 697	5 603	4 562	8%	6%	2%	33%
Total Orne	156 718	127 112	17 053	12 552	146 131	118 711	17 840	9 580	7%	7%	10%	31%

Source: RP2008 et 1999 exploitation principale

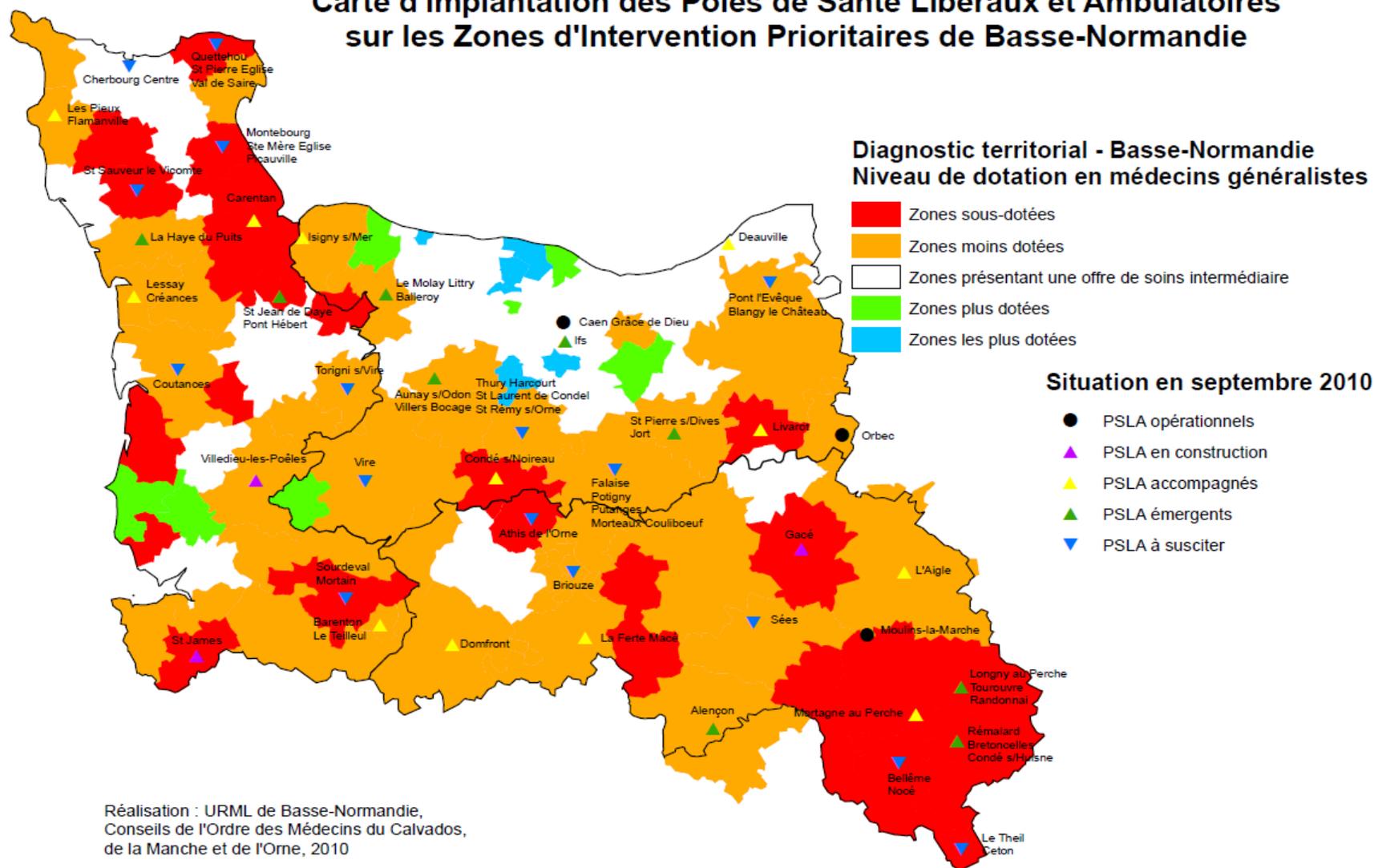
Résidences Principales en statut d'occupation en 2008

EPCI	Propriétaire occupant			Locataire privé			Locataire HLM louée vide			logé gratuit		
	nombre RP	Personnes logées	Taille ménage	nombre RP	Personnes logées	Taille ménage	nombre RP	Personnes logées	Taille ménage	nombre RP	Personnes logées	Taille ménage
Saint-André-de-Briouze	57	144	2,5	14	38	2,7	0	0	0,0	1	1	1,0
Saint-Hilaire-de-Briouze	79	203	2,6	25	69	2,8	0	0	0,0	1	1	1,0
Bagnoles-de-l'Orne	727	1 420	2,0	437	697	1,6	61	99	1,6	26	49	1,9
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	2 427	5 921	2,4	481	1 074	2,2	168	424	2,5	61	75	1,2
CDC de la Région de Rânes	624	1 444	2,3	180	428	2,4	52	107	2,1	13	29	2,2
CDC de la Visance et du Noireau	1 193	3 035	2,5	305	722	2,4	110	257	2,3	20	36	1,8
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	2 548	6 061	2,4	567	1 282	2,3	123	279	2,3	68	136	2,0
CDC du Bocage de Passais	1 218	2 680	2,2	330	746	2,3	54	94	1,7	39	77	2,0
CDC du Domfrontais	2 864	6 456	2,3	958	1 901	2,0	458	833	1,8	93	187	2,0
CDC du Pays d'Andaines	1 481	3 503	2,4	410	966	2,4	147	310	2,1	29	42	1,4
CDC du Pays de Briouze	1 037	2 363	2,3	354	744	2,1	119	258	2,2	21	39	1,9
CDC du Pays de Tinchebray	1 446	3 293	2,3	458	1 145	2,5	157	348	2,2	43	96	2,2
CDC du Pays Fertois	3 276	7 693	2,3	1 124	2 269	2,0	696	1 524	2,2	103	224	2,2
CDC du Val d'Orne	1 401	3 279	2,3	360	848	2,4	92	207	2,2	64	132	2,1
Cadu Pays de Flers	7 275	17 211	2,4	2 881	5 221	1,8	2 122	4 619	2,2	158	288	1,8
Total Pays	27 652	64 706	2,3	8 884	18 150	2,0	4 360	9 360	2,1	740	1 412	1,9
Total Orne	79 347	184 568	2,3	26 286	93 509	3,6	18 949	40 811	2,2	2 530	5 348	2,1

Source: RP2008 exploitation principale

B. DIMENSION SOCIALE : 4. Service au public

Carte d'implantation des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires sur les Zones d'Intervention Prioritaires de Basse-Normandie



B.DIMENSION SOCIALE : 4.Service au public

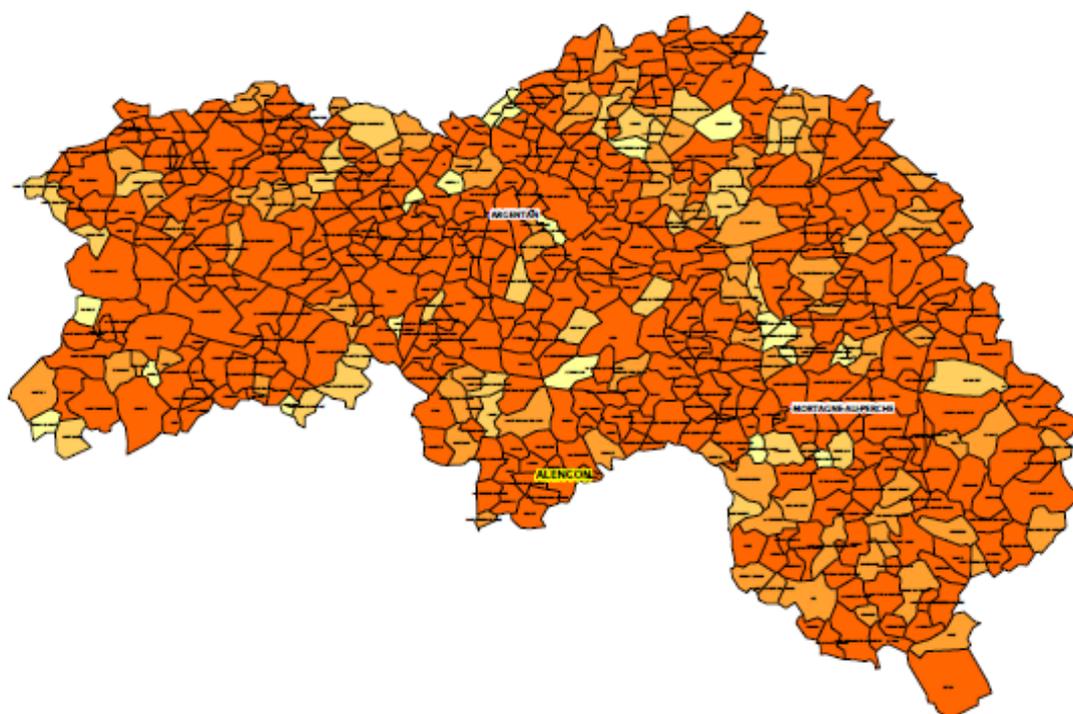


Eligibilité à au moins une offre ADSL de France Télécom département de l' ORNE (61)



Taux d'éligibilité par commune

-  supérieur à 95%
-  de 80 à 95%
-  de 50 à 80%
-  inférieur à 50%



Source France Telecom Février 2011

© IGN 2010

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 1. Activité économique

Liste des zones d'activités sur le Pays du Bocage

Nom	Communes	M ² disponibles	Possibilité d'extension(m ²)	Type de Zone
ZA de Magny-le-désert	Magny-le-désert	60 000		
ZA de Durcet	Durcet			
ZA les Droulins	Beauvain			zone artisanale
ZA des 5 chemins	Briouze			zone artisanale
ZA route de Domfront	Briouze			zone artisanale
ZA Agripole	Ceaucé	11 780	22 774	zone artisanale
ZA de Couterne	Couterne	8 500		zone artisanale
ZA les Josnets	La Lande Patry		62 175	zone artisanale
ZA de Mantilly	Mantilly			zone artisanale
ZA du Moulin	Messei	29 997		zone artisanale
ZA de Pointel	Pointel	5 000		zone artisanale
ZA de la Toutainerie	Ranes	6 765	8 220	zone artisanale
ZA rue de la Libération	Ranes	10 999		zone artisanale
ZA la Valette	Saint Georges des Groseillers			zone artisanale
ZA de Saint-Michel	Saint Michel des Andaines			zone artisanale
ZA les Clos	Chanu	58 328	41 792	zone artisanale
ZA la Quertoterie	Saint Pierre d'entremont	8 518		zone artisanale
ZA la Remaizière	Saint Pierre du Regard		129 276	zone artisanale
ZA la Louvetière	La Sauvagère	47 000		zone artisanale
ZA le Pont-notre-dame	Tinchebray			zone artisanale
ZA la Tellerie	Athis de l'Orme			zone artisanale
ZA les Clos Robin	Montsecret	12 700	6 931	zone artisanale
ZA de Saint-Bômer-les-Forges	Saint Bomer les forges	4 539		zone artisanale
Projet : ZA de Saint-Mars-d'Egrenne	Saint-Mars-d'Egrenne		46 511	zone artisanale
ZC du Parc	La Ferté-Macé		131 000	Zone commerciale
ZA des Grands Champs	Flers	15 575		Zone commerciale
ZC la Minière	Flers			Zone commerciale
ZA du Mesleret	Saint Georges des Groseillers			Zone commerciale
ZA la Jossière	Flers	33 226		Zone commerciale
ZA Champion	Athis de l'Orme			zone industrielle
ZA le Gué Thibout	Domfront	4 934		zone industrielle
ZA le Bois Launay	Domfront	28 293		zone industrielle
ZI la Planchette	Flers			zone industrielle
ZI la Blanchardière	Flers			zone industrielle
ZI la Tremblay	Flers			zone industrielle
ZI le Bois de Flers	Flers			zone industrielle
ZAC de la Haute-Varenne	Messei	72 624	109 419	zone industrielle
ZI des Rainettes	Ranes			zone industrielle
ZA avenue Robinson	Tinchebray			zone industrielle
ZI le Pont-Morin	La Chapelle d'Andaine			zone industrielle
ZA le Moulin Saint-Hilaire-de-Briouze	Saint-Hilaire-de-Briouze			zone industrielle
ZA la Haie	Briouze			zone industrielle
Parc d'activité du CIRIAM	Caligny	108 668		zone industrielle
Sites de la Vallée de la Vère	Athis de l'Orme			zone industrielle
ZI Colomblée	Athis de l'Orme			Zone mixte
ZA de Mancel	Athis de l'Orme		16 111	Zone mixte
ZA de la Gare	La Chapelle d'Andaine			Zone mixte
ZA des Fournis	La Chapelle d'Andaine	37 500	24 500	Zone mixte
ZA le Pont Nord	La Ferrière-aux-étangs	18 695		Zone mixte
ZI de Beauregard	La Ferté-Macé	31 594		Zone mixte
ZA de la Chaussée	Flers			Zone mixte
ZA de la Crochère	Flers	11 100	165 201	Zone mixte
ZA du Champ de Course	Flers			Zone mixte
ZAE de Fromental	La Fresnaye au Sauvage	51 838		Zone mixte
Espace entreprise du Domfrontais	La Haute Chapelle	21 261		Zone mixte
ZA de Juvigny	Juvigny-sous-andaine	6 254		Zone mixte
ZC Paris Nord-est	Passais-la-Conception			Zone mixte
ZI de Putanges-pont-Ecrepin	Putanges-pont-Ecrepin	5 000		Zone mixte
ZI la Poterie	Saint Georges des Groseillers			Zone mixte
ZA la Croix Rouge	Tinchebray			Zone mixte
ZA de la Madeleine-les-Plurières	Tinchebray	13 390	57 893	Zone mixte
ZC des Essards	Saint Georges des Groseillers	51 100		Zone mixte

Source : Orne développement -2012

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 1. Activité économique

Les principales entreprises sur la zone flérienne

ENTREPRISES	ACTIVITES	SALARIES	COMMUNES
FILIX Sas	Fabrication et vente de fils élastiques	61	Athis-de-l'orne
Lemoine France	Fabricant de produit à base de coton	170	Athis-de-l'orne
Dubourg Fils Sarl	traitement des surfaces, peinture, sablage	121	Athis-de-l'orne
ERCE OUEST	Fabrication de pièces plastiques d'industrie	80	Athis-de-l'orne
MPO Sas	Mécanique de précision découpage	272	Athis-de-l'orne
Thermocoax	Fabrication de capteurs de température et éléments chauffants	135	Athis-de-l'orne
Valeo	fabrication de flis techniques destinés à l'industrie automobile	92	Athis-de-l'orne
FAURECIA	Conception, développement, fabrication et vente de système d'échappement	180	Messei
FAURECIA	Fabrication siège automobiles	1463	Caligny
TITAN France	Roues agraires et caravanes	100	Saint-Georges-de-Groseillers*
APPIA basse-normandie	travaux publics routiers	80	Flers
BOUVET	Ferronnerie de bâtiment	102	Flers
CHARAL	Industrie des viandes	466	Flers
ISS ABILIS	Nettoyage industriel	150	Flers
Napoly transports	Transports produits pétroliers	150	Flers
ROVAL Sas	fabrication de produits de parfumerie	220	Flers
TRELLEBORG	Transformation des elastomères	122	Condé-sur-Noireau
HONEYWELL	Etude, fabrication plaquettes de frein (fermeture annoncée pour juin 2013)	323	Condé-sur-Noireau
MASONEILAN division	matériel de régulation	350	Condé-sur-Noireau
CORLET imprimeurs SA	Imprimerie de livres et revues	360	Condé-sur-Noireau
FILIX LASTEX	fil élastique guipé	275	Condé-sur-Noireau
MGI Coutier Metal	Equipement automobile	250	Condé-sur-Noireau
TONNELIER Imprimeur	Imprimerie	140	Condé-sur-Noireau

source: Guide pratique de l'Orne et site mairie de Condé-sur-Noireau

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 1. Activité économique

Liste des entreprises sur la zone de Tinchebray

Les principales entreprises de Tinchebray

Chocolaterie de l'abbaye Suisse	Agro-alimentaire	200	Tinchebray
Automatisme Chanu Garnier	étude et réalisation de machines	48	Tinchebray
Atelier mécanique Chanu Garnier	Métallurgie travail métaux	15	Tinchebray
Dionel Feillet Josaine Suzanne	Forêt Bois	19	Tinchebray
Imprimerie Lefevre	Imprimerie	10	Tinchebray
Le Feuvrier SA	Récupération	20	Tinchebray
Lemoine France	Parfumerie-Cosmétique	22	Tinchebray
Muller Claude Robert	Commerces de produits pharmaceutiques	20	Tinchebray
SARL Julienne Dupont	Vente de matériaux de construction	10	Tinchebray
Société Dubourg	Peinture, vitrerie, miroiterie	20	Tinchebray

source: Guide pratique de l'Orne 2011-Entreprises supérieures à 10 salariés

Liste des entreprises appartenant au Système productif local de Quincaillerie de Tinchebray

ENTREPRISES	ACTIVITES	SALARIES	COMMUNES
DUBOIS S.A.R.L.	Quincaillerie décorative pour l'ameublement et le bâtiment	45	Tinchebray
FERDECO NORDY	Ferronnerie - Mécano-soudure	De 1 à 10 salariés	Landisacq
Ets GALLIER	Fabrication de pièges homologués	De 1 à 10 salariés	Tinchebray
HAMON S.A.R.L	Fabrication de vrilles à bois -leader européen	16	Tinchebray
Ets JOUIN S.A.R.L	Fabricant d'outils de jardin et de motoculture	De 1 à 10 salariés	Tinchebray
DUCHESNAY S.A.	Fabricant d'outils de jardin	29	Tinchebray
BOUVET S.A.	Quincaillerie décorative meuble -bâtiment	102	Flers
LEGEARD S.A.	Pièces spéciales en fil métallique	17	Tinchebray
STYL'FER	Quincaillerie du bâtiment et ferronnerie décorative	34	La Ferrière-aux-étangs
MERMIER	Quincaillerie de bâtiments outils de jardin	140	Tinchebray
AUVRAY DRAGON	Quincaillerie de bâtiments - articles de cheminée - vannerie	De 1 à 10 salariés	Vire

source: Guide pratique de l'Orne

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 1. Activité économique

Liste des entreprises sur le pôle de la Ferté-Macé

ENTREPRISES	ACTIVITES	SALARIES	COMMUNES
FLECHARD	industrie laitière	134	La Chapelle d'Andaine
SNV sa	Abattage et découpe de volailles et lapins	881	La Chapelle d'Andaine
BAGSTER	Fabrication de sacoches et de protection industrielles	132	La Ferté-Macé
Général Cable	équipementier automobile	80	La Ferté-Macé
Société S.C.F	Spécialiste plomberie, chauffage, électricité	48	La Ferté-Macé
imprimerie compedit beauregard SA	imprimerie, routage	63	La Ferté-Macé
La Ferté Confection	Fabrication de prêt à porter féminin et entretien matériel	78	La Ferté-Macé
MANUPLAST	Fabrication de pièces en matière plastique	89	La Ferté-Macé
MDP SAS	Fabrication de ressorts, fils, lames	67	La Ferté-Macé
Centre de Médecine physique et réadaptation	rééducation fonctionnelle	118	Bagnoles-de-l'Orne
Thermes de Bagnoles	Thermalisme	160	Bagnoles-de-l'Orne

source: Guide pratique de l'orne

Liste des entreprises sur le pôle de Domfront

ENTREPRISES	ACTIVITES	SALARIES
Lurem Machines à Bois	fabrication de machines à bois (en redressement judiciaire depuis le 4 janvier 2012)	76
Société fromagère de Domfront	Fabrication de fromages	270
Moteurs JM	Fabrication de moteurs	44
France élévateurs	Appareil élévateur pour personnes à mobilité réduite	18
Société Foucher	Scierie, fabrication de palettes	14

source: Guide pratique de l'Orne-2011

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 2. Caractéristique des actifs

Répartition de la population active et inactive de 15 à 64 ans sur le Pays du Bocage en 2008

EPCI	Actifs *			Inactifs*			Actifs occupés*			Chômeurs			Taux de chômage*	
	1999	2008	%	1999	2008	%	1999	2008	%	1999	2008	%	1999	2008
Saint-André-de-Briouze	78	95	21	28	22	-21	70	86	24	7	8	15	9,0	8,5
Saint-Hilaire-de-Briouze	105	139	32	59	39	-34	99	132	33	6	7	17	5,7	5,0
Bagnoles-de-l'Orne	857	907	6	381	385	1	773	803	4	81	105	29	9,5	11,6
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	3 417	3 510	3	1 315	1 204	-8	3 118	3 220	3	282	290	3	8,3	8,3
CDC de la Région de Rânes	767	884	15	346	325	-6	704	804	14	60	80	33	7,8	9,0
CDC de la Visance et du Noireau	1 774	1 920	8	659	602	-9	1 588	1 786	12	181	134	-26	10,2	7,0
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	3 291	3 517	7	1 438	1 372	-5	2 952	3 235	10	331	282	-15	10,1	8,0
CDC du Bocage de Passais	1 461	1 389	-5	686	589	-14	1 346	1 290	-4	107	100	-7	7,3	7,2
CDC du Domfrontais	4 186	4 110	-2	1 799	1 558	-13	3 833	3 756	-2	337	353	5	8,1	8,6
CDC du Pays d'Andaines	2 183	2 294	5	874	859	-2	2 027	2 151	6	151	143	-6	6,9	6,2
CDC du Pays de Briouze	1 419	1 545	9	582	540	-7	1 268	1 405	11	141	139	-1	9,9	9,0
CDC du Pays de Tinchebray	2 241	2 144	-4	883	835	-5	2 026	1 957	-3	198	187	-6	8,8	8,7
CDC du Pays Fertois	5 404	5 354	-1	2 182	2 169	-1	4 880	4 846	-1	503	508	1	9,3	9,5
CDC du Val d'Orne	1 701	2 029	19	754	820	9	1 521	1 831	20	173	198	14	10,2	9,8
CA du Pays de Flers	12 830	12 208	-5	5 891	5 196	-12	11 193	10 653	-5	1 584	1 554	-2	12,3	12,7
Total Pays du Bocage	41 714	42 043	1	17 877	16 515	-8	37 398	37 956	1	4 142	4 087	-1	9,9	9,7
Total Département	127 158	127 628	0	55 475	52 128	-6	111 780	113 800	2	14 878	13 828	-7	11,7	10,8

Source: Insee RP 1999-2007-exploitations principales

* population de 15 à 64 ans

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 2. Caractéristique des actifs

Répartition des Professions et catégories socioprofessionnelles de la Population active âgée de 15 à 64 ans en 2008

	Actifs 15-64 ans	Agriculteurs exploitants		Artisans, Comm.Chefs entr.		Cadres, Prof. intel. Sup.		Prof. Intermédiaires		Employés		Ouvriers	
Saint-André-de-Briouze	105	16	15%	8	8%	4	4%	8	8%	28	27%	36	34%
Saint-Hilaire-de-Briouze	132	4	3%	8	6%	0	0%	36	27%	16	12%	68	52%
Bagnoles-de-l'Orne	881	0	0%	95	11%	120	14%	250	28%	238	27%	178	20%
CDC Haute Varenne et du Houlme	3 479	163	5%	219	6%	232	7%	817	23%	894	26%	1 137	33%
CDC de la Région de Rânes	834	69	8%	81	10%	48	6%	165	20%	213	26%	254	30%
CDC de la Visance et du Noireau	1 948	95	5%	99	5%	102	5%	426	22%	442	23%	783	40%
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	3 627	183	5%	268	7%	195	5%	696	19%	929	26%	1 341	37%
CDC du Bocage de Passais	1 326	346	26%	73	5%	81	6%	117	9%	331	25%	374	28%
CDC du Domfrontais	4 046	267	7%	305	8%	213	5%	706	17%	1 122	28%	1 413	35%
CDC du Pays d'Andaines	2 233	176	8%	136	6%	40	2%	303	14%	553	25%	1 012	45%
CDC du Pays de Briouze	1 620	186	12%	120	7%	85	5%	260	16%	433	27%	536	33%
CDC du Pays de Tinchebray	2 266	158	7%	175	8%	155	7%	413	18%	524	23%	837	37%
CDC du Pays Fertois	5 308	296	6%	342	6%	310	6%	957	18%	1 535	29%	1 836	35%
CDC du Val d'Orne	2 018	210	10%	119	6%	124	6%	401	20%	506	25%	649	32%
Cadu Pays de Flers	12 132	138	1%	662	5%	965	8%	2 455	20%	3 290	27%	4 556	38%
Total Pays du Bocage	41 955	2 309	6%	2 710	6%	2 674	6%	8 011	19%	11 054	26%	15 009	36%
Total département de l'Orne	127 698	6 003	5%	8 666	7%	9 329	7%	25 160	20%	35 189	28%	42 422	33%

source: Insee-RP 2008 exploitation complémentaire

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 2. Caractéristique des actifs

Diplômes et Formation de la population de 15 ans ou plus non scolarisée en 2008

EPCI	Population non scolarisée *	Sans diplôme *		Certificat d'Etude Primaire *		BEPC brevet collèges *		CAP-BEP *		BAC Brevet Professionnel*		BAC+2*		Sup. BAC+2*	
Saint-André-de-Briouze	134	32	24%	20	15%	5	4%	35	26%	21	16%	16	12%	4	3%
Saint-Hilaire-de-Briouze	198	29	15%	34	17%	10	5%	63	32%	28	14%	31	16%	3	2%
Bagnoles-de-l'Orne	2 108	352	17%	444	21%	126	6%	502	24%	282	13%	220	10%	182	9%
CDC Haute Varenne et du Houlme	5 642	1 167	21%	911	16%	262	5%	1 824	32%	727	13%	549	10%	202	4%
CDC de la Région de Rânes	1 530	286	19%	322	21%	75	5%	450	29%	208	14%	115	8%	72	5%
CDC de la Visance et du Noireau	3 001	691	23%	464	15%	158	5%	832	28%	393	13%	289	10%	174	6%
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	5 952	1 318	22%	1 086	18%	321	5%	1 621	27%	828	14%	469	8%	308	5%
CDC du Bocage de Passais	2 914	740	25%	620	21%	126	4%	662	23%	387	13%	256	9%	124	4%
CDC du Domfrontais	7 492	1 883	25%	1 474	20%	349	5%	1 893	25%	920	12%	598	8%	376	5%
CDC du Pays d'Andaines	3 876	1 132	29%	723	19%	198	5%	986	25%	426	11%	294	8%	116	3%
CDC du Pays de Briouze	2 719	647	24%	483	18%	128	5%	701	26%	402	15%	246	9%	112	4%
CDC du Pays de Tinchebray	3 901	999	26%	809	21%	219	6%	998	26%	442	11%	280	7%	154	4%
CDC du Pays Fertois	9 146	2 133	23%	1 716	19%	518	6%	2 388	26%	1 225	13%	747	8%	419	5%
CDC du Val d'Orne	3 343	592	18%	652	19%	144	4%	952	28%	466	14%	302	9%	235	7%
CA du Pays de Flers	21 002	5 114	24%	3 473	17%	1 034	5%	5 648	27%	2 614	12%	1 884	9%	1 234	6%
Total Pays du Bocage	72 958	17 116	23%	13 232	18%	3 673	5%	19 557	27%	9 369	13%	6 296	9%	3 716	5%
Total Département Orne	219 388	50 602	23%	36 349	17%	13 321	6%	58 877	27%	28 377	13%	19 018	9%	12 844	6%
Total France	46 228 230	8 936 630	19%	5 251 769	11%	2 939 425	6%	11 008 484	24%	7 189 806	16%	5 244 473	11%	5 657 643	12%

Source : INSEE-RP 1999-2008-exploitation principale

*Population de 15 ans ou plus non scolarisée

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 2. Caractéristique des actifs

Evolution des revenus moyens entre 2006 et 2008

EPCI	Revenu moyen *			Evol. 2006-2008 en %	
	2006	2006	2008	Sans prise en compte de l'inflation	Avec prise en compte de l'inflation
	(en euros)	(en euros constants)	(en euros constants)		
Saint-André-de-Briouze	38 498	39 874	18 145	-52,9	-54,5
Saint-Hilaire-de-Briouze	18 445	19 104	21 741	17,9	13,8
Bagnoles-de-l'Orne	24 216	25 082	25 849	6,7	3,1
CDC de la Haute Varenne et du Houlmé	19 436	20 130	20 094	3,4	-0,2
CDC de la Région de Rânes	17 451	18 075	18 263	4,7	1,0
CDC de la Visance et du Noireau	18 167	18 817	19 754	8,7	5,0
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	18 826	19 499	20 306	7,9	4,1
CDC du Bocage de Passais	15 581	16 138	16 988	9,0	5,3
CDC du Domfrontais	18 153	18 802	18 594	2,4	-1,1
CDC du Pays d'Andaines	18 168	18 818	18 047	-0,7	-4,1
CDC du Pays de Briouze	16 635	17 229	17 831	7,2	3,5
CDC du Pays de Tinchebray	16 818	17 419	17 972	6,9	3,2
CDC du Pays Fertois	18 114	18 761	19 782	9,2	5,4
CDC du Val d'Orne	18 674	19 341	21 461	14,9	11,0
CA du Pays de Flers	19 120	19 803	20 341	6,4	2,7
Total Pays du Bocage	18 573	19 237	19 748	6,3	2,7
Total département de l'Orne	19 202	19 888	21 274	10,8	7,0

Source : Insee-DGFIP, IRPP 2006-2008

* Revenus nets moyens déclarés par foyers fiscaux

Part des foyers fiscaux non imposables par rapport aux foyers fiscaux en 2008

EPCI	Foyers fiscaux en 2008	Foyers fiscaux imposables en 2008	Foyers fiscaux non imposables en 2008	Part des foyers fiscaux non imposables
Saint-André-de-Briouze	96	41	55	57%
Saint-Hilaire-de-Briouze	138	70	68	49%
Bagnoles-de-l'Orne	1590	795	795	50%
CDC de la Haute Varenne et du Houlmé	4147	2121	2026	49%
CDC de la Région de Rânes	1102	480	622	56%
CDC de la Visance et du Noireau	2233	1103	1130	51%
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	4397	2294	2103	48%
CDC du Bocage de Passais	2011	732	1279	64%
CDC du Domfrontais	5365	2330	3035	57%
CDC du Pays d'Andaines	2921	1266	1655	57%
CDC du Pays de Briouze	2006	841	1165	58%
CDC du Pays de Tinchebray	2931	1258	1673	57%
CDC du Pays Fertois	6791	3233	3558	52%
CDC du Val d'Orne	2376	1075	1301	55%
CA du Pays de Flers	15815	7797	8018	51%
Total Pays du Bocage	53919	25436	28483	53%

source: Insee, DGFIP, IRPP 2006-2008

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 4.Activité touristique

Les résidences secondaires dans le Pays du Bocage en 2008

EPCI	Logements	Rés. Principales	Rés. secondaires	% RS	% RS /Total Pays
Saint-Hilaire-de-Briouze	129	105	15	12	0
Saint-André-de-Briouze	92	72	13	14	0
Bagnoles-de-l'Orne	2838	1251	1477	52	26
CDC du Domfrontais	5 590	4 372	609	11	11
CDC du Val d'Orne	2 652	1 916	498	19	9
CDC du Pays Fertois	6 361	5 199	479	8	9
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	4 073	3 306	466	11	8
CDC du Bocage de Passais	2 343	1 641	455	19	8
CDC du Pays d'Andaines	2 731	2 066	403	15	7
CA du Pays de Flers	13 979	12 436	309	2	6
CDC du Pays de Tinchebray	2 685	2 194	223	8	4
CDC de la Haute Varenne et du Houlme	3 534	3 109	193	5	3
CDC de la Visance et du Noireau	1 902	1 628	163	9	3
CDC du Pays de Briouze	1 846	1 531	161	9	3
CDC de la Région de Rânes	1 107	869	138	12	2
TOTAL Pays du Bocage	51 862	41 697	5 603	11	100

Sources: INSEE - RP 2008 exploitations principales

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 5. Agriculture

Exploitations agricoles et surfaces agricoles utilisées

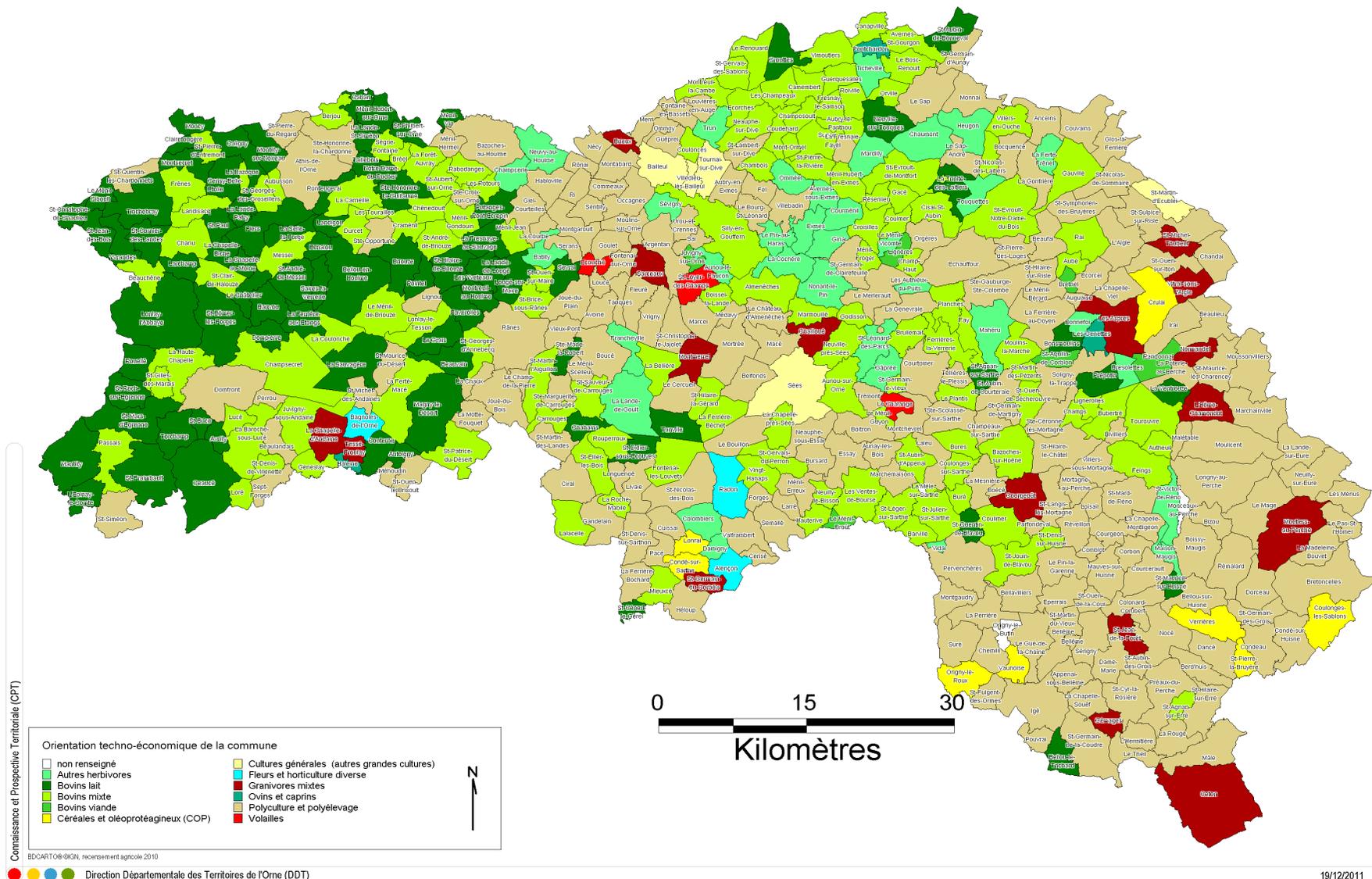
EPCI	Nombre d'exploitations				SAU totale en hectare				SAU moyenne en hectare			
	1988	2000	2010	Evolution	1988	2000	2010	Evolution	1988	2000	2010	Evolution
Saint-André-de-Briouze	30	23	10	-67%	841	952	1 012	20%	28	41	101	261%
Saint-Hilaire-de-Briouze	38	21	9	-76%	1 111	1 082	1 138	2%	29	52	126	332%
Bagnoles-de-l'Orne	14	9	1	-93%	263	114	0	-100%	19	13	0	-100%
CDC Haute Varenne et du Houlme	438	240	176	-60%	10 645	9 150	9 055	-15%	24	38	51	112%
CDC de la Région de Rânes	208	119	88	-58%	6 989	6 316	5 786	-17%	34	53	66	96%
CDC de la Visance et du Noireau	210	123	86	-59%	4 618	4 174	4 030	-13%	22	34	47	113%
CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	428	263	187	-56%	12 058	10 573	9 980	-17%	28	40	53	89%
CDC du Bocage de Passais	660	391	272	-59%	13 551	13 395	13 391	-1%	21	34	49	140%
CDC du Domfrontais	836	486	340	-59%	18 514	16 798	16 384	-12%	22	35	48	118%
CDC du Pays d'Andaines	422	239	164	-61%	9 089	8 213	8 618	-5%	22	34	53	144%
CDC du Pays de Briouze	324	216	130	-60%	8 714	7 926	7 658	-12%	27	37	59	119%
CDC du Pays de Tinchebray	414	256	156	-62%	9 251	8 479	7 990	-14%	22	33	51	129%
CDC du Pays Fertois	557	313	216	-61%	14 928	14 319	13 971	-6%	27	46	65	141%
CDC du Val d'Orne	439	250	179	-59%	14 424	13 337	12 878	-11%	33	53	72	119%
CA du Pays de Flers	409	238	147	-64%	9 463	8 587	8 567	-9%	23	36	58	152%
Total Pays Bocage	5 427	3 187	2 161	-60%	134 459	123 415	120 458	-10%	25	39	56	125%
Total Orne	15 724	10 421	7 932	-50%	443 659	414 030	398 713	-10%	28	40	50	78%
Total Basse-Normandie	40 503	27 341	17 960	-56%	914 984	852 116	806 621	-12%	23	31	45	99%

Source : Agreste, recensements agricoles 1988,2000 et 2010

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 5. Agriculture



Orientation techno-économique des communes de l'Orne

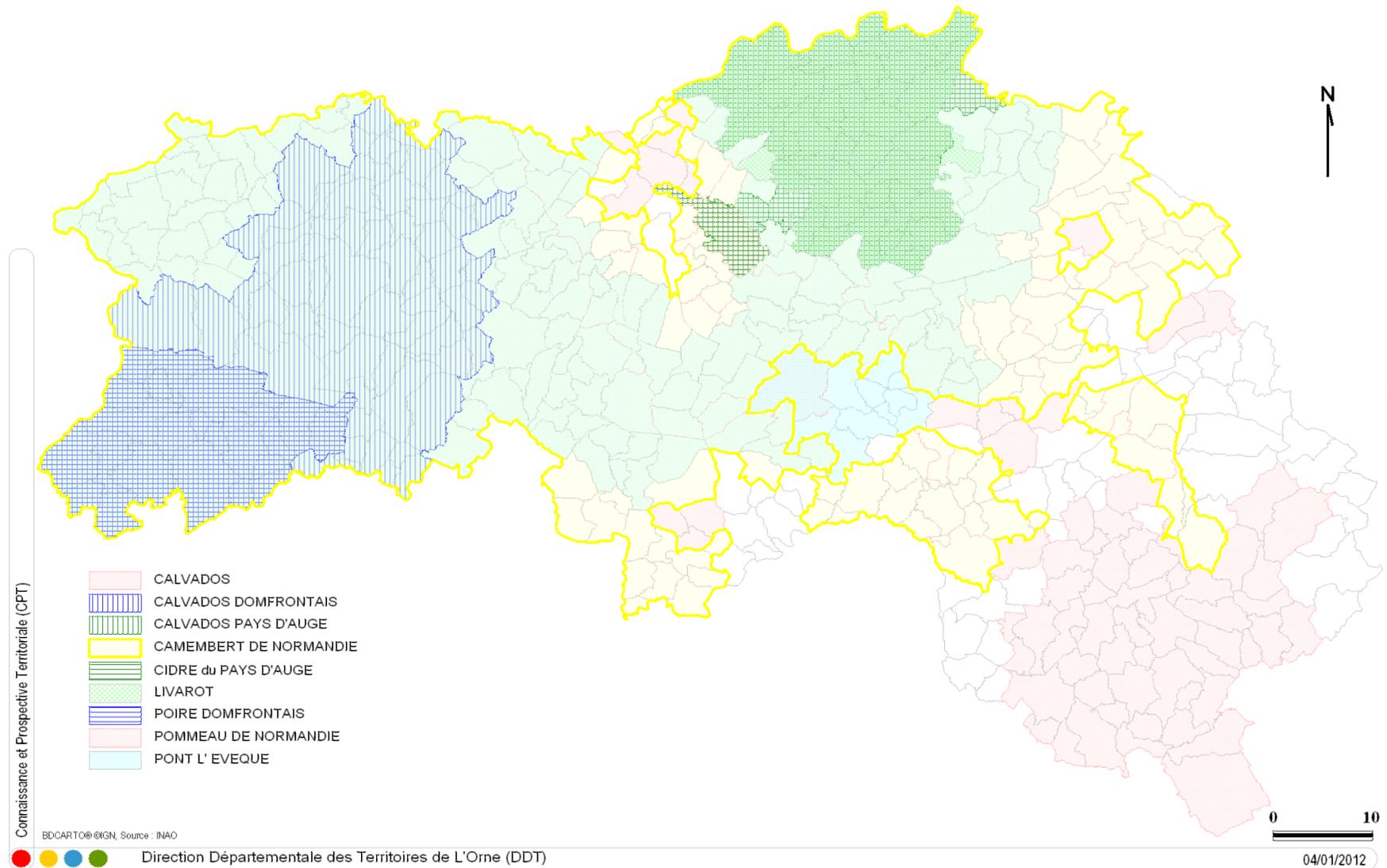


K:\Y_CARTOY_AGRICULTURE\textetox_2010.wor

C. DIMENSION ECONOMIQUE : 5. Agriculture

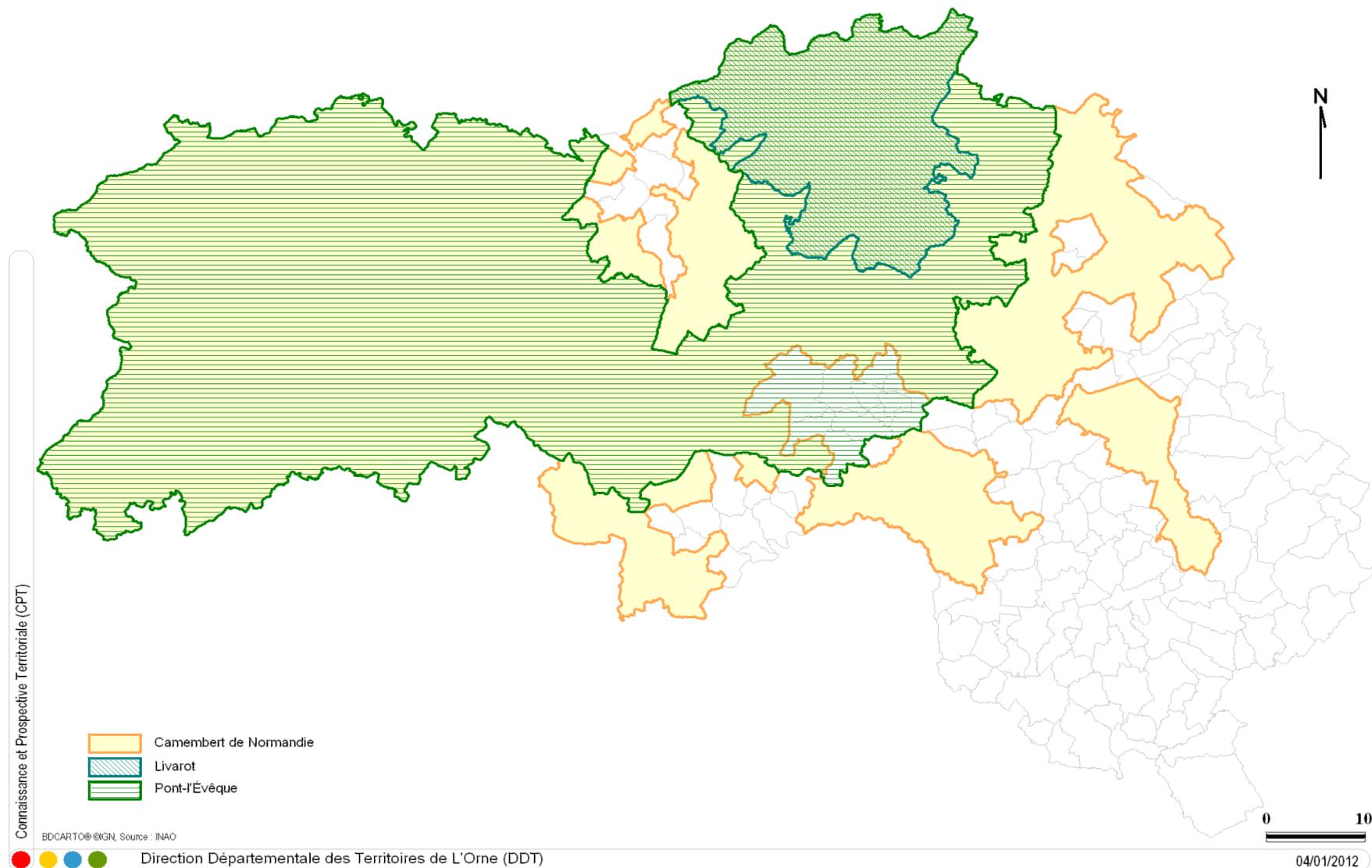


Les aires d'appellation d'origine contrôlée





Les aires d'appellation d'origine protégée



D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : 1. Paysage et Nature

Le classement du Pays en 8 unités paysagères ²

le Domfrontais (ou Passais)

La limite sud ouest du département (sud Domfront, sud Chapelle-d'Andaines, Passais, Céaucé) est constituée d'une plaine bocagère avec vergers et de nombreuses prairies situées en pied et au sud du synclinal de Domfront. Les altitudes varient entre 180 m et 100 m NGF. La différence d'altitude entre le haut des vallées encaissées et le bas peut atteindre 30 m.

l'escarpement méridional du Bocage

Cette zone qui comprend Domfront nord, Juvigny-sous Andaine, La Chapelle d'Andaine nord et Bagnoles de l'Orne est une zone de transition entre Domfontais (partie basse) – ouest ornais et forêt d'Andaines - pays du Désert (partie haute). Cette zone se caractérise par des fortes pentes visibles de loin depuis le Domfontais. Les altitudes varient entre 280 m et 120 m en fond de vallée.

la forêt d'Andaines

Principale forêt du pays du Bocage, développée sur la charnière du synclinal de Domfront, cette zone qui intègre La Ferté-Macé présente également un relief mouvementé. Les altitudes varient de 313 m au niveau de la Lande Menue à 170 m au sud de la Ferté-Macé.

le pays du Désert

A l'est de la Ferté-Macé, zone bocagère avec au sud le Bois de Magny et la forêt de La Motte. Les altitudes varient de 331 m (rocher Thébert, Joué du Bois) à 160 m (riv La Gourbe).

le Houlme occidental

Zone de plateau marécageuse recouverte de bocage comprenant Rânes et Briouze et le marais du Grand Hazé. Les altitudes varient entre 270 m et 190 m.

l'ouest ornais (et le Mortainais)

Le nord ouest du Pays du Bocage (Tinchebray, Chanu, Flers, Messei, Lonlay-l'Abbaye) est une zone à forte variation de pente donnant un paysages de monts et de collines aux escarpements et des vallées encaissées. L'altitude varie entre 310 m (Chanu) et 90 m (riv. Le Noireau)

La Suisse Normande

Comprenant Athis de l'orne et Putanges Pont-Ecrepin, c'est une zone de fortes pentes où les escarpements peuvent atteindre 100 m (les Roches d'Oëtre). Les altitudes varient entre 280 m (Chenedouit) et 50 m (Ménil Hubert sur orne).

Les Bocages d'embouche

Entre la Suisse Normande et la plaine d'Argentan, il s'agit d'une petite zone bocagère en plateau située autour de Bazoches-au-Houlme.

Les altitudes varient 230 m (à champcerie) et 100 m (confluence entre La Baize et le Bezeron).

² Sources : DREAL "l'inventaire régional des paysages de Basse-normandie" publié en 2004

La Géologie

grauwackes et schistes du Briovérien

Il s'agit de dépôts sédimentaires (dépôts de sables indurés avec éléments grossiers) associés à des schistes (roches métamorphiques en feuillets riches en micas) que l'on trouve dans le Domfrontais, autour de Briouze, Messei, Flers, Tinchebray et les Roches d'Oëtre.

les granites intrusifs (et roches associées)

Des massifs granitiques (plutons magmatiques) formés au sein des roches briovériennes (protérozoïque) et bordés par des auréoles de métamorphisme de contact (cornéennes) sont situés dans les zones de Passais, La Ferté Macé, Athis de l'orne et Chanu-Larchamp.

les grés et schistes de l'Ordovicien et du Silurien

Les grés (sables indurés avec principalement des éléments fins) et les schistes du Paléozoïque sont présents dans les zones de relief du Pays du Bocage.

Les schistes du Pissot se caractérisent par une teneur importante en fer exploités : ainsi la mine de Halouze à la Ferrière aux étangs en activité jusqu'en 1978 et la mine de fer de Lignières sur Orgères (plus ancienne).

les filons

Différentes phases tectoniques ont engendré les synclinaux de Domfront, La Ferrière-aux-Etangs et Saint-Clair-de-Halouze. Elles sont également à l'origine de la formation de filons exploités : le Molybdène (métal utilisé dans les alliages) à Beauvain jusqu'en 1979 par le BRGM et l'or à Beauvain (ancienne mine de la Bunoudière).

alluvions récentes

Provenant de l'érosion des massifs anciens lors des glaciations du quaternaire (pléistocène), elles se sont déposées dans les vallées encaissées, incisées par les cours d'eau.

D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : 2. Protection environnementale et architecturale

Liste des ZNIEFF de type 1 sur le Pays du Bocage

ID_ZNIEFF1	LIBELLE	SURFACE_HA
00000064	Etang de Morette	31.93
00000097	Marais du Grand Hazé	175.82
00000136	Bois et prairies de Charlemagne	51.67
00000148	Prairie tourbeuse des Vallées	6.04
00000175	Marais de Boire	17.49
00000176	Etang de Tessé-Froulay	5.69
00000181	Prairies tourbeuses du Gué Besnard	57.57
00000183	Mares de Launay et du Petit Boudet	30.00
00010001	Lande et tourbière du Tertre Bizet	135.25
00010002	Cluse de la Fosse Arthour et bois de Rouellé	41.18
00010014	Landes et bois tourbeux de Belle Fontaine	28.25
00010019	Tourbière de la Tablère	13.99
00020001	Etang de l'Ermitage	31.72
00020005	Le Saut Gautier	5.72
00020007	La Noë de Livet	26.85
00810006	Gorges de Saint-Aubert	567.63
00810012	Méandres de la Courbe et du Mesnil-Glaise	95.92
00810020	La Maire et ses affluents	56.55
00810021	Ruisseau du Val Renard et ses affluents	3.14
00810022	Ruisseau de la Fontaine au Héron et ses affluents	13.14
00810023	La Baize et ses affluents	94.34
00840001	La Druance et ses principaux affluents	171.66
00850001	Coteaux du Noireau	151.29
00850003	Coteau siliceux du Rocray	30.76
00850004	Haut-bassin du Noireau	156.09
00980001	Le val des roches d'Oëtre	182.31
00980002	Prairies tourbeuses de la Fosse	25.39
00980003	La Rouvre et ses principaux affluents-frayères	78.95
01260002	Zone tourbeuse de Saint-Aubin	15.50
01350002	Prairies tourbeuses de la Haie au Gué	81.23
01350003	La Varenne et ses affluents	142.44
01350004	Prairies humides de l'étang du Vieux Fourneau	9.22
01470001	Escarpement rocheux de la Chapelle des Roches	18.73
01490001	Etang du Petit Jard et environs	80.49
01490004	Etang et lande tourbeuse de la forêt de la Motte	6.75
01490005	Etang de la Cour	15.67
01550001	Basse-vallée de l'Egrenne	359.73
01550002	Prairie tourbeuse de Ronfeugeray	1.11
01550003	Mare du Faix	0.35
01550004	La haute-vallée de l'Egrenne	147.26
01550005	Mare du Haut-Lattay	0.91
00020009	Accotement forestier de la Roche aux Dames	0.00

Source : DREAL Basse-Normandie-2012

D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : 2. Protection environnementale et architecturale

Définition sites inscrits et classés, monuments inscrits et classés

sources : CERTU- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Les sites inscrits et classés :

Peuvent être classés ou inscrits les monuments naturels et les sites paysagers dont la conservation et/ou la préservation, présentés du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. Il peut s'agir d'objets architecturaux ponctuels ou de vastes paysages, d'espaces urbains ou naturels.

Cette protection peut prendre deux formes :

L'inscription :

La Commission départementale des sites peut proposer l'inscription de sites sur une liste départementale. Le préfet prévient les conseils municipaux concernés du projet. Ceux-ci ont trois mois pour se prononcer. L'inscription proprement dite est prononcée par le ministre de l'écologie. Les effets de l'inscription sont opposables aux propriétaires ou occupants dès notification et ne nécessitent pas leur accord. Les effets de l'inscription demeurent toutefois limités, il s'agit essentiellement d'une obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance, avant d'entreprendre tous travaux à l'exception de ceux relevant de l'entretien courant des fonds ruraux ou du bâti.

Le classement entraîne des contraintes plus fortes :

La procédure est sensiblement la même que pour l'inscription, à ceci près que le classement de terrains appartenant à des propriétaires privés doit faire l'objet d'une enquête publique diligentée par le préfet.

La décision de classement est souvent accompagnée de prescriptions particulières sous forme de servitudes administratives de faire ou ne pas faire. Les sites et monuments inscrits ne peuvent ni être détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale. La décision d'inscription ou de classement est annexée aux documents d'urbanisme.

Les monuments classés :

En matière de monuments historiques, le classement est la protection majeure. Les immeubles ayant fait l'objet d'un classement au titre de la loi du 30 mars 1887 et ceux figurant sur la liste publiée au journal officiel du 18 avril 1914 sont soumis aux dispositions du code du patrimoine concernant les monuments historiques. Sont également classés, totalement ou partiellement, comme monuments historiques « les immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Cela comprend, notamment, les monuments mégalithiques et les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques. De plus, si nécessaire, les immeubles ne présentant pas un tel intérêt peuvent être classés pour « isoler, dégager, assainir ou mettre en valeur un immeuble classé au titre des monuments historiques ».

Les monuments inscrits :

Peuvent être inscrits, à toute époque, au titre des monuments historiques par décision du préfet, les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Il est également possible d'inscrire tout immeuble nu ou bâti situé dans le champ de visibilité d'un immeuble déjà classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Les monuments mégalithiques, les stations préhistoriques ainsi que les terrains qui renferment des champs de fouilles pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sont, notamment, compris parmi les immeubles susceptibles d'être inscrits au titre des monuments historiques.

D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : 2. Protection environnementale et architecturale

Monuments historiques et Immeubles protégés sur le Bocage

Commune	NOM	Nombre de monuments dans la commune
ATHIS-DE-L'ORNE	Filature de la Martinique	
ATHIS-DE-L'ORNE	Eglise	2
AVRILLY	Mansoir de la Fosse	1
BAZOUCHES-AU-HOUIME	Vestige du château	1
BEAULANDAIS	Croix de l'ancien cimetière	1
BREEL	Chapelle de l'Eglise	1
BRIOUZE	Chapelle Saint-Gervais	1
CEAUCE	Mansoir de la Servièrre	
CEAUCE	Menhir La Grande Pierre	
CEAUCE	Mansoir de la Grande Pierre	3
CERSY-BELLE-ETOILE	Reste de l'Abbaye	
CERSY-BELLE-ETOILE	La Granges aux Dimes	
CERSY-BELLE-ETOILE	Métairie des Salles de Bas de l'abbaye	3
CHAMPGERIE	Maison Renaissance	1
CHAMPSECRET	Croix de l'ancien cimetière	
CHAMPSECRET	Eglise	
CHAMPSECRET	Forge de Varenne	
CHAMPSECRET	Vieux Mansoir	4
CHENEDOUT	Menhir La Dote Pierre	
CHENEDOUT	Château du Repas	2
COUTERNE	Château	
COUTERNE	Minderie rue de la petite vitesse	2
CRAMENIL	Ponts sur la Foure (Chênesecq)	
CRAMENIL	Ponts sur la Foure (Motte et Paulette)	
CRAMENIL	Menhir l'affiloir-de-gargantua	3
DOMFRONT	Eglise Saint-Julien	
DOMFRONT	Eglise Notre-Dame-sur-l'Eau	
DOMFRONT	Ruines du Donjon	
DOMFRONT	Reste des Tours du Château Godras	
DOMFRONT	Encointe du château d'liste	
DOMFRONT	Encointe de la ville	
DOMFRONT	Mansoir de la Palue	7
FLERS	Ancien Château	1
HABLOVILLE	Eglise	
HABLOVILLE	Tumulus Les bignes	
HABLOVILLE	Dolmen Pierre aux Bignes	3
JOUE-DUBOIS	Dolmen la pierre aux loups	
JOUE-DUBOIS	Dolmen de la Grandière	
JOUE-DUBOIS	Menhir Des Oûtres	
JOUE-DUBOIS	Mansoir	4
JUMIGNY-SOUS-ANDAINE	Ancien Château de Bonvaloir	1
LA CARNELLE	Croix de pierre	
LA CARNELLE	Le Logis du Hamel Saint Etienne	2
LA FERTE-MACE	Reste de l'Ancienne Eglise	
LA FERTE-MACE	Eglise	2
LA FORET-AUMRAY	Encointe, tours, poterne duves château	
LA FORET-AUMRAY	Château de la Forêt Auray	2
LA HAUTE-CHAPELLE	Mansoir de la Châlerie, allée et communs	
LA HAUTE-CHAPELLE	Mansoir de la Guyardière	
LA HAUTE-CHAPELLE	Mansoir de la Sausserie	3
LA MOTTE-FOUQUET	Château	1
LA SALMAGERE	Allée couverte de la Bertinière	1
LE GRAIS	Logis de la Pétitière	1
L'EPINAY-LE-COMTE	Salle souterraine	1
LES YVETEAUX	Château des Yveteaux	
LES YVETEAUX	Château des Ostieux	2
LIGNOU	Château	1
LONLAY-L'ABBAYE	Eglise Notre-Dame	
LONLAY-L'ABBAYE	Sarcophage creusé dans un rocher	2
MAGNY-LE-DESERT	Eglise	1
ME-HOUDIN	Château du Monceau et ses abords	1
MENIL-GONDOUIN	Logis Sainte-Honorine	
MENIL-GONDOUIN	Domaine de la cour	2
MESSEI	Vestige de l'ancien château & ses mottes	1
PASSAIS	Mansoir de La Quéinière	
PASSAIS	Menhir du Perron	
PASSAIS	Dolmen dit La Table au Diable	3
RABODANGES	Château	1
RANES	Château	
RANES	Encointe circulaire de la Couillardière	
RANES	Chapelle funéraire des Berghes	3
SAINTE-AUBERT-SUR-ORNE	Ancien village, Vieux-Saint-Aubert	1
SAINTE-BOMER-LES-FORGES	Mansoir de la Bérardière et son parc	
SAINTE-BOMER-LES-FORGES	Ensemble mégalithique	2
SAINTE-BRICE	Bâtiment Louis XV, Logis de Cousinière	1
SAINTE-CROIX-SUR-ORNE	Mansoir de la Cour	1
SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE	Château de Saint-Sauveur	1
SAINTE-JEAN-DES-BOIS	Mansoir dit de la Guyonnière	1
SAINTE-MARCE-DE-DESERT	Mansoir	
SAINTE-PATRICE-DE-DESERT	Château du Petit Jard	2
SAINTE-FROCH-SUREGRENNE	Mansoir de Loraille	1
SEPT-FORGES	Eglise	
SEPT-FORGES	chapelle d'étrigé	
SEPT-FORGES	Mansoir de Mebzon	3
TAILLEBOIS	Logis dit La Cour	1
TINGEBRAY	Filature de Rochefort	
TINGEBRAY	Eglise des Montiers	
TINGEBRAY	Ancienne prison	
TINGEBRAY	Chapelle Saint-Rémy	4
TORCHAMP	Château et ses dépendances	1
VELUPONT	Façades et toitures du Mansoir du Desert	1
YVRANDES	Eglise	1

source: inventaire des monuments historiques

D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : 3. Ressources en eau

Les documents SAGE sur le Pays du Bocage

le SAGE Orne Amont (en cours d'élaboration)

Thèmes majeurs sur le territoire:

- Pollutions diffuses d'origine agricole
- Mauvais état hydromorphologique des cours d'eau

Les enjeux identifiés :

- Résorption des pollutions agricoles et urbaines
- Développement et gestion des ressources pour l'Alimentation en Eau Potable
- Gestion qualitative et quantitative du lac de Rabodanges
- Sécurité contre les inondations

SAGE Orne Moyenne (en cours d'élaboration)

Thèmes majeurs sur le territoire :

- Gestion des eaux excédentaires
- Qualité des eaux superficielles et souterraines notamment vis-à-vis des nitrates

Enjeux identifiés :

- Gestion quantitative des eaux en période d'étiage et d'inondation
- vulnérabilité des eaux superficielles utilisées pour l'alimentation en eau potable
- préservation du patrimoine écologique
- partage des ressources et de l'accès à l'eau entre les usagers

SAGE Mayenne (en cours de révision , Arrêté d'approbation: 28/06/2007)

Thèmes majeurs sur le territoire :

- importance de l'activité agricole avec une prédominance de l'élevage bovin
- niveau d'eutrophisation excessif et taux de nitrates et de matière organique qui dépassent les seuils (pollutions azotées et phosphatées accentuées par les faibles débits d'étiage)
- concentration en pesticides excessive.

Enjeux du SAGE:

- Amélioration de la qualité des eaux pour l'approvisionnement en eau potable
- Lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau et cours d'eau
- Amélioration de la qualité des eaux
- Reconquête des migrateurs
- Gestion quantitative

D'après le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (2010) (SDE-CG61)

→ Objectif Zone 1 : Apporter de nouvelles quantités à Messei, Tinchebray, Flers et sécuriser ces unités

La C.A.P. de Flers est un producteur incontournable de cet ensemble puisqu'il a produit 56% des volumes en 2003. Flers s'appuie sur 2 usines de grande capacité : Rue d'Athis (180 m³/h) et Moulin d'Auvilliers (400m³/h). Malgré une diversité de la ressource, Flers n'est pas sécurisé.

Messei est l'une des unités critiques de ce secteur en terme de quantités et sa sécurisation est à effectuer (alimentation par Flers 4, le forage du Bois du Grais et des importations provenant du Houlme).

Tinchebray connaît quelques problèmes de qualité en sortie de ses usines de traitement, certaines ressources sont également en surpompage. Cette unité de distribution est également à sécuriser.

Domfront et Passais qui étaient soumis à dérogation pour leurs usines respectives sont en attente d'une usine commune qui traitera les eaux de l'Egrenne et de la Varenne.

→ Objectif Zone 2: Etablir une sécurisation en période d'étiage

Réflexion sur Le Houlme (ces deux usines étant sous dérogation), programme de création d'une usine d'ultrafiltration commune à deux ressources (l'Orne et la Rouvre). D'une capacité de prélèvement identique en temps normal sur chacun de ces deux captages, cette usine pourra fonctionner si besoin sur un seul d'entre-eux, induisant ainsi une sécurisation de la production. Néanmoins, en cas d'étiage sévère, la prise d'eau sur la Rouvre sera inopérante (environ 90 jours en année de sécheresse décennale). La sécurisation entre les deux captages n'est donc pas opérante à 100%. Cette unité devra être sécurisée en période d'étiage.

→ Objectif Zone 3 : Trouver de nouveaux volumes pour la Ferté-Macé et sécuriser l'ensemble

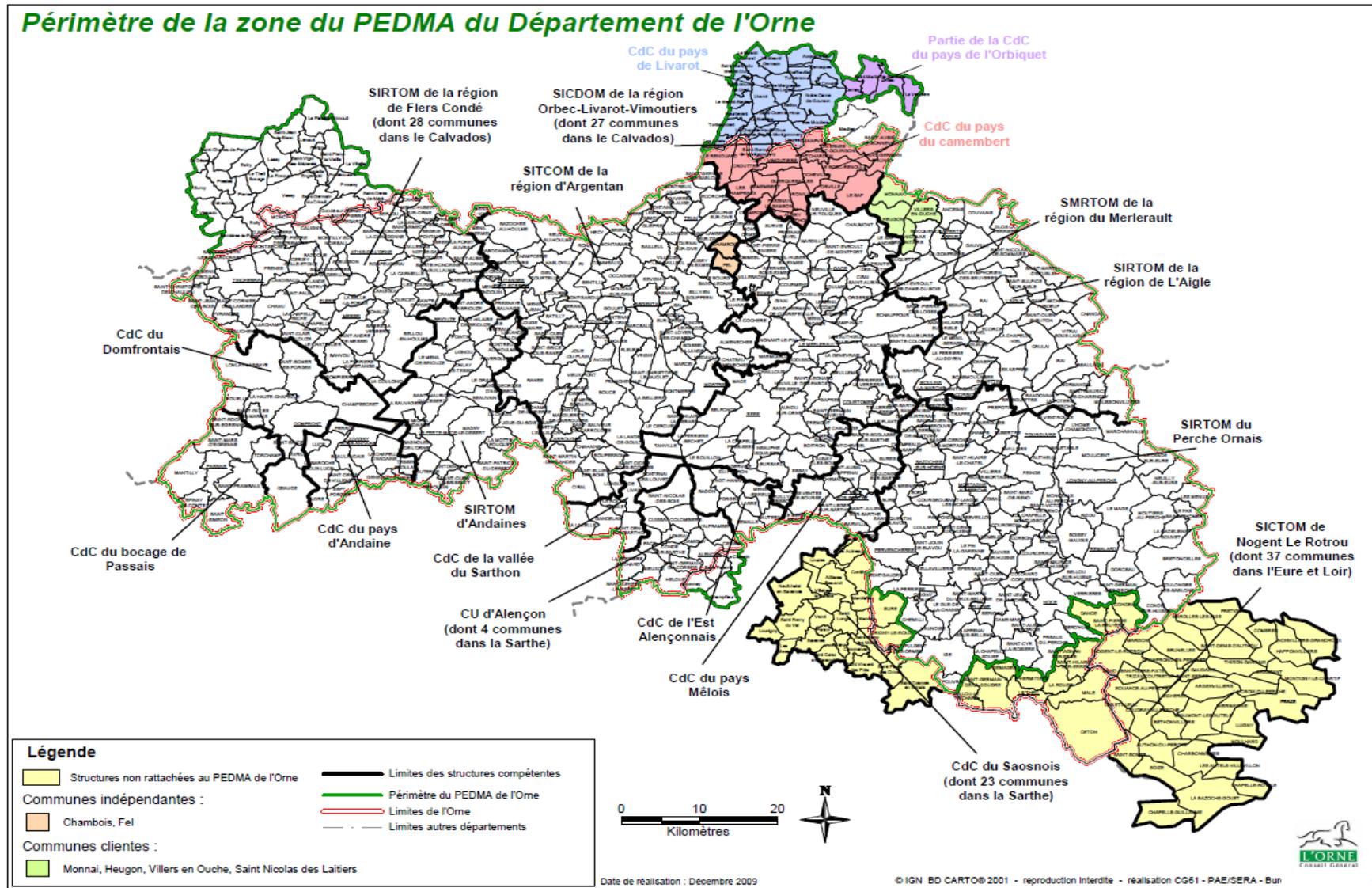
Cet ensemble est caractérisé par des importations provenant du SMAE Mayenne soit pour la totalité de ces volumes consommés (Magny-le-Désert) soit en complément de leurs propres ressources (Andaines, Bagnoles et la Ferté-Macé). Ces achats permettent à ces unités d'être plus ou moins sécurisés. Des unités connaissent quelques problèmes sur leurs ressources. Les captages de La Ferté-Macé étant improtégeables, cette unité doit retrouver de nouvelles ressources.

Un programme a pour objectif de permettre au syndicat d'Andaines de remplacer son usine du Pont de Couterne actuellement sous dérogation.

→ Scénarios envisagés dans le cadre du schéma départemental ornaï d'alimentation en eau potable pour le Pays du bocage:

Les scénarii proposés tentent de répondre en premier lieu à la problématique quantitative sur le Pays et dans un second temps d'étudier les possibilités de sécurisation des ressources. Ces scénarii s'articulent autour de 2 axes : le nouveau forage du Bois du Grais (80 m³/h) pour la partie Sud du secteur et le barrage de Landisacq pour la partie Nord. Ce barrage a cessé d'être exploité en 2006 suite à des risques constatés sur la tenue de sa structure. Sa réhabilitation permettra de fournir 200 m³/h au Nord du secteur, les travaux de construction du barrage sont achevés en 2012.

D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : 3. Risques, déchets et nuisances



GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADSL/ DSL : Service d'accès à l'Internet utilisant les lignes téléphoniques classiques, en utilisant une bande de fréquence plus élevée que celles utilisées pour la téléphonie.

Bassin d'Education Concertée : Le bassin d'éducation concertée (BEC) est un espace cohérent encadrant le parcours des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Bassin d'habitat : un bassin d'habitat est formé de l'ensemble des parties du territoire où habite la grande majorité des ménages dont l'un des membres travaille dans un pôle d'emploi.

Bassin de Vie : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

Communauté de Commune (CC) : La communauté de communes est un [établissement public de coopération intercommunale \(EPCI\)](#) regroupant plusieurs [communes](#) d'un seul tenant et sans [enclave](#) (des exceptions existent). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'[aménagement de l'espace](#).

Desserrement : Le desserrement des ménages résulte de la décohabitation définie comme le moment où une personne quitte un ménage pour en former un autre. Les formes de décohabitations sont multiples mais les deux principales sont la décohabitation juvénile (un jeune quitte le domicile de ses parents pour habiter de façon indépendante) et la décohabitation par éclatement familial consécutif à la séparation du couple.

EPCI : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de [communes](#) ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les [communautés urbaines](#), [communautés d'agglomération](#), [communautés de communes](#), syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Etablissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Famille : Une famille est la partie d'un [ménage](#) comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ([famille monoparentale](#)).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Foyer fiscal : Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul [ménage](#) : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Indicateur de concentration d'emploi : Indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Indice de jeunesse : nombre de jeunes de moins de 20 ans par rapport au nombre de personnes de 60 ans et plus.

Logement secteur social :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les [sociétés](#) immobilières d'économie mixte – SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer . Les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM

Logement vacant : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Ménage : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même [logement](#) sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.

Migration résidentielle : Les migrations résidentielles sont les changements de lieu de résidence. La résidence antérieure est celle déclarée 5 ans auparavant.

Périurbanisation : Phénomène d'urbanisation en périphérie extérieure d'une agglomération.

Programme d'Intérêt Général (PIG), au sens du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, approuvé par le préfet du département ou le délégataire.

Plan Local d'Urbanisme : Les PLU sont des documents d'urbanisme communaux. Ils succèdent aux plans d'occupation des sols (POS). Ils présentent le projet de la commune en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement. Ils fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

Pôle urbain : Le pôle urbain est une [unité urbaine](#) offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la [couronne périurbaine](#) d'un autre pôle urbain.

Profession et catégorie socioprofessionnelle : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la [CSP](#). Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Résidence principale : Une résidence principale est un [logement](#) occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un [ménage](#).

Résidence secondaire : Une résidence secondaire est un [logement](#) utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre [logements occasionnels](#) et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) décline à l'échelle du [bassin versant](#) de son cours d'eau principal, les grandes orientations définies par le [SDAGE](#)

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : désigne la déclinaison française du document de planification "plan de gestion" de la directive cadre européenne (DCE) du 23 octobre 2000.

Secteur primaire : Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : [agriculture](#), pêche, forêts, mines, gisements.

Secteur secondaire : Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, [construction](#)).

Secteur tertiaire : Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du [commerce](#) à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les [services aux entreprises](#) et [services aux](#)

[particuliers](#), l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la [nationalité](#).

Solde naturel : Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de [naissances](#) et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Surface agricole utilisée : La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : un Syndicat intercommunal (à vocation unique ou multiple) a reçu des communes, qui le compose, la compétence de l'entretien et du fonctionnement d'une ou plusieurs écoles composant le réseau scolaire du premier degré sur son territoire.

Taux de chômage (selon INSEE) : Le taux de chômage est le pourcentage de [chômeurs](#) dans la [population active](#) ([actifs occupés](#) + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par [âge](#) en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par [PCS](#), par [région](#), par [nationalité](#), par niveau de diplôme...

Le [taux de chômage](#) au sens du [recensement de la population](#) est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en [âge](#) de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Unité urbaine : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs [communes](#) présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa [population](#) dans cette zone bâtie. Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque [recensement de la population](#). Elles peuvent s'étendre sur plusieurs [départements](#). Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de [ville isolée](#). Dans le cas contraire, on a une agglomération multicommunale.

Wimax : Egalement connu sous la désignation d'IEEE 802.16, le Wimax est un standard de transmission sans fil à haut débit. Fonctionnant à 70 Mbit/s, il est prévu pour connecter les points d'accès Wi-Fi à un réseau de fibres optiques, ou pour relayer une connexion partagée à haut-débit vers de multiples utilisateurs. Avec une portée théorique de 50 km, il devrait permettre, à terme, le développement de réseaux métropolitains (MAN) reposant sur un unique point d'accès, au contraire d'une architecture basée sur de nombreux points d'accès Wi-Fi.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM.

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'oeuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Zone de chalandise : La zone de chalandise d'un établissement commercial est la zone géographique d'influence d'un magasin, d'où provient la majorité de la clientèle.

Zone de développement éolien : les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été prévues par la loi du 13 juillet 2005 pour n'ouvrir qu'aux seules éoliennes qui y seraient implantées le bénéfice du régime de l'obligation d'achat de l'électricité produite aux tarifs fixés par l'Etat.